

DÉLIBÉRATION N°CP 2022-225

DU 7 JUILLET 2022

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES RENOUVELLEMENTS DE CONVENTIONS QUADRIENNALES (3ÈME AFFECTATION POUR 2022)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-52 modifiée du 10 mars 2017 relative à la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 modifiée portant attributions d'aides à la permanence artistique et culturelle - renouvellements des conventions quadriennales (quatrième affectation) ;

VU la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-55 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 2022-035 du 19 mai 2022 relative au bouclier social ;

VU la délibération n°CP 2022-174 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle - nouvelles demandes et à l'accompagnement de projets artistiques (deuxième affectation pour 2022) ;

VU les avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, lors de sa séance du 23 mai 2022 ;

VU le budget de la Région Ile-de-France 2022 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2022-225 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions

Décide de participer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle au soutien des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de **21** subventions d'un montant maximum prévisionnel de **785 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la **signature de conventions quadriennales** conforme aux conventions types approuvées par la délibération CP 2022-174 du 20 mai 2022 et autorise la présidente du conseil régional à signer ces conventions.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **785 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-005, « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique », du budget 2022.

Article 2 : Autorisations de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 1 à la délibération, par dérogation prévue à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, prorogée par la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 7 juillet 2022, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 7 juillet 2022 (référence technique : 075-237500079-20220707-lmc1152521-DE-1-1) et affichage ou notification le 7 juillet 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 FICHES PROJETS

**DOSSIER N° EX062474 - LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE - RENOUVELLEMENT PAC - CP
JUILLET 2022**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	125 000,00 € HT	24,00 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE

Adresse administrative : 91 RUE DU FG SAINT-MARTIN
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur EMMANUEL ISNARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Les Musiques de la Boulangère est une structure créée en 1975 qui a pour objet la création, la formation et la production en matière de musique contemporaine. Elle développe ses actions principalement à travers de longues résidences qui sont le moteur de ses actions. Elle est organisée autour des travaux théoriques et pratiques du compositeur Nicolas Frize, travaille sur le long terme dans les établissements pénitentiaires, en lien avec le monde du travail et en partenariat avec un nombre croissant d'établissements scolaires, et d'établissements d'enseignement artistique. Elle est conventionnée de façon tripartite par la DRAC Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis, et soutenue au titre de la permanence artistique et culturelle par la région Île-de-France.

Bilan PAC 2018 - 2022 :

La mise en place d'un cycle de résidences intitulé « Impressions... d'être » s'est traduit durant les quatre dernières années par des résidences dans plusieurs grandes imprimeries et rotatives de toute l'Île-de-France. Ce cycle a permis de poursuivre l'implantation territoriale de la structure en Seine-Saint-Denis,

tout en rayonnant au-delà, notamment en Seine-et-Marne (résidences et actions à Lieusaint), dans le Val-d'Oise (Eaubonne) ainsi qu'à Colombes (92) et Paris, toujours en lien avec les habitants, fortement impliqués dans les projets artistiques participatifs menés par l'équipe de Nicolas Frize. Une nouvelle résidence d'ampleur a été menée à Saint-Denis, au sein du lycée Paul Eluard, pour la création du spectacle « Essaimées », en partenariat avec la Ville, plusieurs conservatoires - Saint-Denis (93), Aubervilliers-La Courneuve (93), Euabonne (95), Paris 12, Gennevilliers (92) -, avec le lycée Garamond (92), le lycée Germaine Tillion et le micro-lycée du Bourget (93), les collèges Fabien et la Courtille de Saint-Denis (93), et Les Tréteaux de France. La réflexion initiée en 2012 avec Plaine Commune dans le cadre du Contrat de Développement Territorial « Territoire de la Culture et de la Création » a permis la mise en place en 2018 et 2019 des « Chantiers de Venise », séminaires rassemblant artistes, élus et urbanistes. Ce travail s'est poursuivi par la manifestation artistique « Tout s'éclaire » en septembre 2021, dévoilant le site des laboratoires Eclair à Epinay-sur-Seine, et inaugurant le projet culturel structurant prévu dans ce lieu par la Ville d'Epinay et Plaine Commune. Un partenariat avec le Centre Georges Pompidou, l'IRCAM et le Collège International de Philosophie a abouti à 2 créations, en 2018 et 2021, autour de « musique et philosophie ». Par ailleurs, le dispositif professionnel et culturel implanté depuis 30 ans dans les centrales pénitentiaires de Poissy et de Saint-Maur s'est poursuivi, la structure a réalisé des pièces radiophoniques, et a publié 6 ouvrages auto-édités. Au total, les Musiques de la Boulangère comptent pour ces 4 dernières années 20 créations, 50 représentations, 1 700 heures d'actions culturelles dans une vingtaine d'établissements.

Projet PAC pour les 4 prochaines années :

3 créations sont prévues, chacune se déroulant sur 2 ans. La première « Appartenance / In-dépendances » sera menée au sein de 2 communes, l'une avec des agents de la ville de Saint-Denis, l'autre avec ceux d'une petite ville de Seine-et-Marne, faisant circuler les publics entre ces départements. La deuxième création se déroulera dans un grand espace naturel (Parc départemental de La Courneuve, parc de Saint-Cloud, Arboretum à Chatenay-Malabry...), possiblement adaptable à d'autres sites. La troisième permettra de retrouver les acteurs des résidences antérieures en réutilisant la lutherie et les objets sonores insolites recueillis depuis les 40 ans d'existence des Musiques de la Boulangère, mettant en cohérence toutes ses œuvres créées à ce jour, et en imaginant un programme de micro-œuvres à la carte qui feraient l'objet de tournées. La structure poursuivra ses travaux autour de la musique et de la philosophie, les résidences en milieux pénitentiaires, le décloisonnement entre les genres musicaux (contemporains, classiques, musiques actuelles...), et intensifiera encore l'action territoriale en direction des scolaires, des structures sociales, du tissu associatif. Elle accompagnera également la pratique artistique auprès de jeunes musiciens et non musiciens.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant à la baisse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant attribué.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	82 000,00	56,55%
Dépenses d'action culturelle	46 000,00	31,72%
Part des coûts de structure	17 000,00	11,72%
Total	145 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	34,48%
DRAC Île-de-France (S)	45 000,00	31,03%
Département 93 (S)	40 000,00	27,59%
Ville de Saint-Denis (S)	6 000,00	4,14%
Recettes propres	4 000,00	2,76%
Total	145 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX062593 - LA COMPAGNIE DES HOMMES - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	515 000,00 € HT	6,80 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DES HOMMES
Adresse administrative : 3 RUE DES FRANCS BOURGEOIS
75004 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame FLORENCE RISI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

La compagnie des Hommes, créée en 1998 par le metteur en scène Didier Ruiz, travaille autour de deux axes principaux : l'adaptation de textes pour le plateau et les comédiens, et le travail de collecte et de témoignages qu'il appelle " la parole accompagnée ". La compagnie bénéficie de plusieurs résidences en Île-de-France, en Essonne et dans le Val de Marne notamment avec Les Bords de Scène à Juvisy-sur-Orge et Athis Mons, avec le Théâtre de Chevilly-Larue et le Théâtre de Choisy-le-Roi. Elle travaille également en partenariat avec le Maïf Social Club, le Théâtre de la Bastille, le Théâtre Dunois et le Théâtre Traversière à Paris. La compagnie des Hommes est conventionnée par la DRAC Île-de-France depuis 2018 et par la Région Île-de-France depuis 2012 au titre de la permanence artistique culturelle.

Le bilan de ces 4 années passées est largement positif pour la compagnie des hommes, qui a vu son activité monter en puissance, ainsi que sa renommée. Malgré la crise sanitaire et la mise en suspend d'une grande partie de leurs activités, deux nouvelles créations ont pu voir vu jour. Que faut-il dire aux Hommes ? dernier volet du triptyque des Invisibles après " Une longue peine " et " Trans ", dont la

création a pu être maintenue en 2020 mais avec une visibilité limitée du fait de l'annulation des 20 représentations prévues à la MC 93 à Bobigny et au Théâtre de la Bastille à Paris. Et " Polar Grenadine ", le premier spectacle jeune public de la compagnie, dont la série de 17 représentations prévue en 2021 au Théâtre Dunois (75) a dû être décalée en 2022. Ces décalages et annulations ont des répercussions à la fois sur la durée de vie de ces spectacles et aussi sur les prochaines créations que la compagnie a préféré décaler de façon à ne pas démultiplier les propositions et devenir leur propre « concurrent ». En parallèle de ses deux créations, la compagnie a créé une trentaine de créations participatives (dont 20 sur le territoire francilien) impliquant des habitants, des jeunes, des personnes âgées, des publics éloignés de toute pratique culturelle, des urbains, des ruraux, etc. La compagnie des hommes travaille aussi bien avec de nouvelles structures qu'avec ses partenaires fidèles. De 2018 à 2021, la compagnie a bénéficié d'une résidence d'implantation territoriale en Essonne (91) à Arpajon, La Norville et Saint-Germain-Lès-Arpajon. En 2019 et 2020, la compagnie a mis en place 2 éditions de COOP, (Créations participatives, accueil d'artistes complices, diffusion, résidence de travail sur les futures créations, etc.) à La Maison des Métallo à Paris. En 2020, elle a entamé un partenariat très fort avec Les Bords de Scènes à cheval sur l'Essonne et le Val de Marne qui se poursuivra jusqu'à la saison 23-24. Deux collaborations nouvelles en tant qu'artiste associé ont vu le jour sur la saison 21/22 avec la Scène Nationale de Malakoff – Théâtre 71 (92) et au Théâtre cinéma de Choisy-Le-Roi (94). Sur le plan économique, la compagnie a été conventionnée par la DRAC Île-de-France à partir de 2018. Grâce à ce nouveau soutien et aux mesures du FONPEPS, 3 postes anciennement en CDDU ont pu être transformés en CDI à temps plein : celui de l'administratrice de production en 2018, celui de la chargée de diffusion et de développement en 2020 et enfin, un 3ème CDI pour le metteur en scène Didier Ruiz en 2021. Cependant, ces pérennisations ne sont viables que si l'activité de la compagnie se maintient à un niveau très élevé pour lui permettre de dégager des fonds propres importants. En effet, l'équilibre budgétaire de la compagnie reposait avant le covid à 70% sur son chiffre d'affaires, contre 30% pour les subventions publiques. Or, avec la baisse du nombre de représentations prévues en lien avec la crise sanitaire, les fonds propres se réduisent (ils ne représentent plus que 48% du budget de la compagnie en 2021), et les projets de territoires, pourtant en demande croissante, eux, ne permettent pas de dégager des marges financières en raison de leur processus de création qui s'inscrit dans la durée. La compagnie doit donc résoudre une équation budgétaire complexe.

Pour les 4 années de conventionnement PAC à venir, la Compagnie des hommes va poursuivre le travail de création qu'elle mène depuis 20 ans avec des comédiens professionnels et avec des « innocents » comme aime à les nommer Didier Ruiz. La période à venir sera marquée par deux créations à partir de textes : " Céleste, ma planète ", dystopie à destination du jeune public, d'après l'œuvre éponyme de Timothée de Fombelle qui sera créé en novembre 2022 à Ablon-Sur-Seine, avec les Bords de scènes (91/94). " Mon amour ", commande d'écriture à Nathalie Bitan qui parle de la fin de vie. En 2023, une création participative, en partenariat avec la MP2Paris-La Canopée impliquera une quinzaine de personnes : travailleurs du centre commercial des Halles de Paris, personnel de la RATP, sourds et muets. Didier Ruiz souhaite par ailleurs continuer à travailler dans les espaces naturels et développer, à partir des massifs forestiers franciliens, des projets déambulatoires avec des professionnels et des innocents. La compagnie est également très attachée à développer des actions en direction du public, aussi bien pour le tout public que pour les scolaires ou des publics ciblés. Elle intervient en moyenne 200 heures par saison pour des projets d'action culturelle avec des lycéens.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable correspond au budget proposé par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- ESSONNE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	425 400,00	77,35%
Dépenses d'action culturelle	16 200,00	2,95%
Part des coûts de structure	108 400,00	19,71%
Total	550 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (S)	70 000,00	12,73%
Subvention État DRAC Île-de-France (A)	65 000,00	11,82%
Subvention Conseil départemental 91 (S)	33 000,00	6,00%
Subvention Ville (S)	10 000,00	1,82%
Aides publiques à l'emploi (S)	23 000,00	4,18%
Sociétés civiles (S)	30 000,00	5,45%
Recettes propres	8 000,00	1,45%
Recettes propres	286 000,00	52,00%
Autre financement	25 000,00	4,55%
Total	550 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX062594 - CFB 451 - RENOUELEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	197 135,00 € HT	15,22 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CFB 451
 Adresse administrative : 11 RUE DU 14 JUILLET
 94270 LE KREMLIN BICETRE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur GERARD BONO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

CFB 451 est une compagnie chorégraphique créée par Christian et François Ben Aïm, danseurs et chorégraphes. Son répertoire compte plus d'une vingtaine de pièces, marqué par la musique et le croisement avec d'autres disciplines (cirque, marionnette, vidéo...), et plus de 20 ans de résidences notamment en Île-de-France. Citons ses résidences longues récentes : celles au Centre des Bords de Marne du Perreux (94) et au Théâtre de Châtillon (92). La compagnie est actuellement artiste associée à l'Atalante de Mitry-Mory (77) pour la saison 2021-2022.

Son réseau de partenaires est dense et varié : de scènes nationales à des espaces in situ, en passant par les Centres de Développement Chorégraphique, les Centres Chorégraphiques Nationaux, les Scènes conventionnées, les centres culturels, les théâtres de ville, les festivals et les monuments. La compagnie connaît une activité de diffusion soutenue avec une moyenne de 60 représentations par an depuis 2016. Cette densité repose sur le choix de la compagnie de conserver un répertoire en tournée. Depuis la création de la compagnie, 28 pièces ont vu le jour et elle réussit à proposer chaque saison de 5 à 9 pièces de son répertoire en tournée. La compagnie accompagne chacune de ses pièces d'actions de sensibilisation de toutes formes : ateliers chorégraphiques, rencontres publiques, créations in situ.

CFB 451 est aidée à la structuration par la DRAC, au fonctionnement par le département du Val-de-Marne.

Le bilan PAC des 4 dernières années : en termes d'implantation territoriale, la période 2018-2022 a vu la fin des résidences d'implantation de 3 ans au Théâtre de Châtillon (92) et au Centre des Bords de Marne – Scène Conventionnée du Perreux-sur-Marne (94). Malgré la fin de ce dispositif, les liens avec ces deux structures restent importants notamment sur le plan de la diffusion. Un nouveau partenaire de résidence s'est confirmé sur la saison 21-22 avec l'Atalante et la ville de Mitry-Mory (77) dans le cadre de laquelle elle a proposé 6 pièces de son répertoire et réalisé de nombreuses actions de sensibilisation notamment auprès des lycéens.

Au niveau des soutiens institutionnels, ils sont en hausse depuis 2018.

CFB 451 est toujours soutenue par le département du Val-de-Marne (94) dans le cadre de l'aide à l'activité artistique pour un montant de 30 000€ par an sur 3 ans (2020-2022). Le montant de l'aide à la structuration de la DRAC a été réévalué passant de 40 000€ à 48 000€ par an sur 2 ans en 2020. La compagnie est en attente de réponse concernant sa demande d'aide au conventionnement auprès de la DRAC pour la période 2022-2025.

En termes de créations, 5 pièces de format différent (in situ, salle et jeune public) ont vu le jour avec pour chacune des liens spécifiques à d'autres disciplines comme la musique live avec « Arise ». La dernière pièce « facétie », soutenue par 10 partenaires coproducteurs dont 5 franciliens, qui devait être créée en janvier 2021 a été retardée de 6 mois et a eu un bel accueil à Avignon au CDCN les Hivernales où plus de 200 professionnels ont été présents. La diffusion de la compagnie et malgré le contexte difficile de la crise sanitaire, présente un bilan conséquent de 35 dates sur la saison 21-22 en Île-de France et de 23 au niveau national soit plus d'une cinquantaine sur la saison.

Sur le plan des actions artistiques, plus d'une centaine d'heures ont été menées dans les établissements scolaires en Île-de-France (collège et lycée) sur la saison 2021-2022 à Mitry-Mory où la compagnie est en résidence.

Projet PAC pour les 4 prochaines années de convention : la compagnie prévoit différents formats de création. A l'automne 2022, une forme in-situ qui prendra sa source dans les mouvements ordinaires de la vie quotidienne. A l'hiver 2023, la compagnie poursuit son partenariat avec l'Académie Fratellini avec une forme hors-les-murs pour 8 apprentis diffusée dans un réseau davantage issu du cirque (La Courneuve, Saint-Ouen, Saint Denis, Aubervilliers, Epinay, etc.). Début 2024, une création grand format autour du thème de l'intranquillité, de la fragilité de l'être et la reprise de la « Valse en trois temps », pièce emblématique de la compagnie datant de 2010 avec une nouvelle génération de danseurs.

De nouveaux partenariats autour des pièces de la compagnie sont en cours d'élaboration, notamment avec la ville de Meudon (92), le Théâtre de Suresnes (92), le Théâtre de Brétigny-sur-Orge (91) ou encore La Commanderie, mission danse de Saint Quentin en Yvelines (78), le Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec (93), le Théâtre de Chevilly-Larue André Malraux (94). En termes d'actions artistiques, la compagnie va mener un projet d'envergure en Essonne dans le cadre du projet « Transmission » en lien avec le Théâtre de Brétigny et le département de l'Essonne autour de la reprise d'une de leur création pour une soixantaine d'amateurs. D'autres part et plus spécifiquement en lien avec les lycéens, plusieurs ateliers (Bois-Colombes, Suresnes, Meudon, Rosny-sous-Bois, Athis Mons, Saint-Maur-des-Fossés) sont en train d'être mis en place qui mêle la présentation d'un spectacle au sein des établissements et la restitution par les élèves des ateliers menés avec la compagnie.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	133 538,00	61,50%
Dépenses d'action culturelle	17 551,00	8,08%
Part des coûts de structure	66 046,00	30,42%
Total	217 135,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	50 000,00	23,03%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	6,91%
Subvention Conseil départemental (acquise) : Val-de-Marne	10 000,00	4,61%
Recettes propres	142 135,00	65,46%
Total	217 135,00	100,00%

DOSSIER N° EX062597 - LE CABARET CONTEMPORAIN - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	153 000,00 € HT	18,30 %	28 000,00 €
	Montant total de la subvention		28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE CABARET CONTEMPORAIN

Adresse administrative : 5 RUE PERREE
75003 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Xavier DE FINANCE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Le Cabaret Contemporain a été créé en 2009 par le collectif de 5 compositeurs et musiciens professionnels issus du Conservatoire de Paris, instrumentistes originaux aux formations hybrides, tous plusieurs fois primés : Giani Caserotto (guitare), Ronan Courty et Simon Drappier (contrebasses), Fabrizio Rat (piano), Julien Loutelier (batterie). Leurs créations allient musique contemporaine et musiques actuelles, et visent à toucher un large public. Ce collectif atypique dans le paysage de la musique contemporaine se produit dans une diversité de lieux en Ile de France et développe des actions culturelles autour de ses créations dans un programme de résidences sur le territoire francilien. Son travail s'est articulé ces dernières années autour de créations « hommage » (Zappa, Kraftwerk, Moondog) ainsi que des compositions du groupe. Des actions pédagogiques sont menées régulièrement en direction des jeunes et/ou des scolaires.

Le Cabaret contemporain a pour cofinanceurs pérennes la ville de Paris (depuis 2015), la DRAC Île-de-France (depuis 2014 au titre de l'aide à la structuration) et le soutien régulier des sociétés civiles. La région Île-de-France accompagne le projet depuis 2008.

BILAN PAC 2018-2022

De nouvelles implantations et partenariats ont vu le jour à partir de 2019, avec une diversité de scènes, des scènes généralistes (scènes nationales, théâtres de ville) aussi bien que des scènes de musiques actuelles ou encore des lieux de fabrique, et notamment au Théâtre de la Cité Internationale à Paris, au Plan à Ris-Orangis, Paul B à Massy et le 104 à Paris sur des temps de création, diffusion et actions culturelles. L'équipe a notamment mené une résidence territoriale mutualisée dans le Val d'Oise en 2019 et 2020 avec le soutien spécifique de la DRAC et du CD 95, à La Cave à Argenteuil, au Forum à Vauréal, à la Piscine d'Argenteuil, à la Piscine de Cergy-Pontoise, à l'EMB à Sannois, à La Grange à Dîmes (95) et à Osaka au Japon, en représentant une délégation culturelle du Val d'Oise. Elle a mené 3 créations sur la période (« Détroit Construction » – hommage à la musique de Détroit, création musique originale évolutive - exploration sonore, création danse et musique avec Alban Richard abandon en cours de processus). La structure a conduit un volet significatif d'actions culturelles de découverte de la pratique instrumentale avec une restitution, 50% de ces actions concernait les lycéens, dont beaucoup se sont déroulées dans le cadre de la résidence dans le Val d'Oise avec notamment les Lycée St Jean à Sannois, Lycée Jules Verne à Cergy Pontoise, Lycée Camille Claudel à Vauréal. La compagnie a vu son niveau de diffusion baisser par rapport au dernier conventionnement à raison de 25 dates (année 2021 mise à part avec 16 dates seulement du fait de la crise) contre 45 dates par an avant 2018. Ce niveau, toutefois honorable et même important pour un ensemble musical, a pu être stabilisé grâce aux fidélités tissés avec des lieux partenaires et très divers, le Cabaret contemporain étant de fait parvenu à passer un cap de structuration lui permettant de se maintenir sur la durée, passé l'effet nouveauté qui lui avait valu de nombreuses dates de concerts à ses débuts, de la part de lieux attirés par cette nouvelle équipe dans le paysage musical. La diffusion reste majoritaire en Île-de-France. Avec la baisse de son volume de diffusion, la compagnie a décidé en 2018 de ne pas reconduire le poste permanent de chargé de diffusion, afin de renforcer la rémunération des artistes.

Projet PAC pour les 4 prochaines années

La structure ambitionne de retrouver son niveau d'activité d'avant crise, avec 4 résidences par an dans différents lieux, dont de nouveaux partenaires : le 104, le Théâtre de la Cité Internationale à Paris, le Pédiluve à Châtenay-Malabry, File 7 à Magny -le- Hongre, le Centre des Arts d'Enghien les Bains, la Ferme du Buisson à Noisiel... 2 créations sont prévues : une création originale et un projet de « slow musique » avec l'enregistrement d'un nouvel album fin 2022. Un important travail sera mené sur la diffusion. Les actions culturelles seront renforcées toujours avec une forte part dédiée aux lycéens notamment au travers des programmes EAC et classes à PAC.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	123 000,00	76,88%
Dépenses d'action culturelle	9 000,00	5,63%
Part des coûts de structure	28 000,00	17,50%
Total	160 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	35 000,00	21,88%
Subvention État DRAC Île-de-France (a)	25 000,00	15,63%
Subvention Ville de Paris (a)	15 000,00	9,38%
Sociétés civiles	22 500,00	14,06%
Recettes propres	47 500,00	29,69%
Mécénat	15 000,00	9,38%
Total	160 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX062603 - PM - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	75 500,00 € TTC	39,74 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PM
Adresse administrative : 17 RUE DE LA JONQUIERE
75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DANIELLE BONNET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Le danseur et chorégraphe Philippe Ménard a créé sa compagnie en 2006, il a 12 pièces à son répertoire. Ses créations portent sur des pièces chorégraphiques et des films dansés avec de nombreux publics, notamment avec des personnes en situation de handicap et/ou fragilisées, en partenariat avec des structures sanitaires, sociales et médico-sociales. En 2012, Le chorégraphe a reçu la bourse d'écriture « Beaumarchais-SACD » pour la création « AIR » et a été lauréat en 2017 du réseau national « Sillage/s » des scènes conventionnées danse, pour la création du duo « Forever swing ». Le chorégraphe explore les notions de contrainte et de liberté, de positionnement face aux pressions du monde. Après avoir investi plusieurs territoires franciliens, la compagnie est depuis 2016 associée au Vaisseau, fabrique artistique implantée au centre de réadaptation de Coubert (77), où elle a ses bureaux et espaces de répétition, elle est également associée au Théâtre des Ilets – CDN de Montluçon (03). La compagnie mène un important travail d'appropriation avec les publics en situation de handicap et des lycéens. La Région est le principal financeur ; le département de Seine et Marne est un partenaire régulier sur les résidences.

Bilan PAC 2018-2022

Philippe Ménard a été en résidence principalement à Coubert (77), à la fabrique artistique du Vaisseau - Vertical Détour, en qualité d'artiste associé, ses résidences consacrent une part importante à l'action éducative et culturelle soit 658h d'intervention cumulées sur 4 ans. Parmi les plus importants, 2 projets de création sur 2 ans avec le Lycée Agricole de Bougainville à Brie-Comte-Robert (77) sur la réalisation d'une performance et deux films et le projet « Monodisco » de discothèque-vidéo maton individuelle de portraits en mouvements. En partenariat avec l'UGECAM (centre de réadaptation) et Vertical Détour, la compagnie a mené plusieurs projets de création avec des personnes en situation de handicap de 20 à 70 ans (amputés, grands brûlés, lésés-cérébraux, travailleurs handicapés, personnes avec handicap). Ces actions ont été étendues à 5 autres structures médico-sociales du territoire mobilisant 90 participants sur plusieurs années (ESAT -Coubert, l'IEM - Ville Ator (77), Foyer d'Accueil Médicalisés -Vaux-Le-Pesnil et Ville bouvet, structure médicale à Melun-Sénart). Des résidences de création plus ponctuelles se sont déroulées au Théâtre Louis Aragon – Tremblay-en-France (93), au Théâtre Paul Éluard – Bezons (95) et au CCN Créteil (94). Le chorégraphe a mené un important projet avec l'hôpital de jour de Boulogne et démarré une résidence avec Anis Gras et au Musée départemental de Barbizon (77) en 2021.

La compagnie a également été en résidence à l'Anis Gras à Arcueil (94) et au Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine (94). Elle a mené 3 créations : « Eldorado /s » en 2018 soutenue par la Région, « Mobile » création pour un danseur en tapis roulant en 2020, « Totem » solo créé en 2021 Elle peine à diffuser avec 5 dates par an au plus depuis 2018, avec des annulations ces deux dernières années, fragilisant l'économie de la compagnie qui a remplacé un emploi permanent par de l'intermittence depuis mai 2020.

Projet PAC pour les 4 prochaines années

La compagnie poursuivra sa résidence au Vaisseau - fabrique artistique Coubert (77), à Anis Gras à Arcueil (94) au Musée Départemental des peintres de Barbizon (77), et une nouvelle résidence à Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine (94). Elle mènera 3 créations : « Forever Swing » en 2022 (duo avec la danseuse et chorégraphe de 83 ans Claudette Walker), « Anatomix » en 2023-2024 qui mêlera danse texte et vidéo, et « Tribu » en 2024-2025, pièce pour 5 interprètes en direction du jeune public autour du thème de l'hybridation et du vivant. La compagnie poursuivra son implication sur les actions éducatives et culturelles sur le territoire (soit 248H la 1ère année). Elle continuera ses projets participatifs : « Motif » projet de film mêlant danse, texte et musique ...) avec les publics en situation de handicap, mènera deux projets participatifs avec des lycéens « Monodisco », discothèque- vidéo maton pour portraits en mouvement et « Memory », combinant film documentaire/fiction et une performance chorégraphique avec les lycéens, des habitants et des résidents d'un EHPAD à Arcueil (94) et de Vitry-sur-Seine (94). La structure est en relation avec le festival « Imago » en Île-de-France et le collectif « scènes 77 » (Pôle Art et Handicap du Réseau de scènes publiques de Seine-et-Marne) pour développer la diffusion sur la saison 2022-2023.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	31 728,00	42,02%
Dépenses d'action culturelle	31 855,00	42,19%
Part des coûts de structure	11 917,00	15,78%
Total	75 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	30 000,00	39,74%
Subvention État DRAC Île-de-France (a)	5 500,00	7,28%
Subvention Conseil départemental 94 (s)	8 000,00	10,60%
Partenaires privés	2 000,00	2,65%
Recettes propres	30 000,00	39,74%
Total	75 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX062623 - SO WEITER - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	151 350,00 € TTC	19,82 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SO WEITER
Adresse administrative : 21 RUE DU PROFESSEUR BERGONIE
94270 LE KREMLIN BICETRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ELSA SECK, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

La compagnie (&) So Weiter a été fondée par l'auteur-metteur en scène Yan Allegret en 1998. Basée en Île-de-France depuis sa création, elle a à son répertoire, plus d'une vingtaine de créations théâtrales, majoritairement issus des textes de Yan Allegret, et s'adressant à tous types de publics, et certains projets étant spécifiquement jeune public. L'activité de la compagnie mêle créations théâtrales, performances, lectures, workshops, action culturelle (ateliers d'écriture et de pratique scénique). Les principaux lieux partenaires en Ile-de-France sont le théâtre de l'Echangeur de Bagnolet, le théâtre de l'Etoile du Nord, le Nouveau Gare au Théâtre de Vitry-sur-Seine, le Château de la Roche Guyon, l'Espace Andrée Chedid d'Issy-les-Moulineaux. Yan Allegret collabore avec le centre de formation CFPTS (centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle). En tant qu'auteur, il a été lauréat de la Villa Kujoyama en 2006 et bénéficie régulièrement de résidences d'écriture à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. La compagnie bénéficie d'aides au projet de la DRAC ; une demande de conventionnement pluriannuelle y a d'ailleurs été déposée. Les spectacles sont régulièrement soutenus par la SACD, l'ADAMI, la SPEDIDAM, France Culture, le Centre National du Livre, les Fondations Pomaret et Sasakawa.

BILAN PAC (2018-2022)

Auteur d'une vingtaine de pièces publiées, qu'il a mis en scène pour la plupart, Yan Allegret anime régulièrement des ateliers d'écriture, et bénéficie de résidences d'auteur, comme à Melun (77) à L'Astrolab en 2018. Avec sa compagnie, il défend la notion de répertoire et parvient à poursuivre l'exploitation de ses pièces sur des périodes longues. C'est le cas par exemple de la pièce « La Plénitude des cendres », créée en 2007, sur les liens du théâtre et de la boxe, qui continue à être jouée aujourd'hui. Historiquement implantée en Seine-Saint-Denis, où elle a pu mener de très beaux projets de résidence, comme aux Lilas (93) avec la « collecte de rêves », la compagnie a élargi son ancrage francilien depuis 4 ans avec une présence nouvelle dans les Hauts-de-Seine à Issy-les-Moulineaux (92) et dans le Val de Marne au Kremlin Bicêtre (94) et à Vitry-sur-Seine (94). Ce récent ancrage en Val-de-Marne s'appuie aussi sur la nomination en 2019 de Yan Allegret à la codirection du lieu de fabrique le « Nouveau Gare au Théâtre » à Vitry-sur-Seine (94), même si l'activité de la compagnie est bien distinguée de celle du lieu, qui accueille beaucoup d'équipes artistiques et d'auteurs en résidence. La dynamique envisagée de développement de la compagnie en Île-de-France sur les quatre dernières années a cependant été durement contrariée du fait de la pandémie : la compagnie ayant subi des annulations et reports sur différents projets, qui l'ont empêchés d'asseoir véritablement son implantation et de consolider ses partenariats publics. La PAC aura toutefois permis à la compagnie la production de 3 nouvelles formes « L'odeur de la coriandre un jour de pluie », « Les enfants éblouis » et « Les guerriers de la beauté » ; une mise en espace de « Jeanne », dernier texte de Yan Allegret, ainsi que la diffusion de 6 spectacles différents soit 7 à 20 représentations par saison (la saison 18/19 ayant été particulièrement importante avec une trentaine de dates). La compagnie reste mobilisée sur la question de l'action culturelle avec près de 355 heures à son actif, dont un important volet pour les apprentis du CFA - CFPTS de Bagnolet (93) (formant les futurs techniciens du spectacle vivant) ainsi qu'un projet d'actions artistiques en EHPAD avec l'association Les Petits Frères des Pauvres.

L'engagement depuis septembre 2021 d'un administrateur en CDI en temps partiel mais aussi l'arrivée d'un bureau de production (bureau Rustine-Jean-Luc Weinich) et d'une attachée de presse (Sabine Arman) en accompagnement du projet PAC témoigne de la volonté de l'auteur et metteur en scène de s'entourer pour mieux structurer son développement sur les 4 prochaines années.

Projet PAC pour les 4 saisons à venir (2022-2026)

La compagnie a forgé un pan de son activité artistique dans les rapports qu'entretiennent art et sport, via son cycle de travail « arts de combat/arts de la scène ». L'approche des JOP 2024 représente une belle opportunité pour la compagnie pour développer de nouveaux partenariats sur ce volet. Outre la diffusion du spectacle « La plénitude des cendres », en collaboration avec l'ancien champion du monde de boxe Hacine Chérifi, la compagnie prévoit de diffuser une forme légère adaptable en gymnase intitulée « Solo Arts Martiaux » pour aller à la rencontre de tous les publics dont les membres de plusieurs fédérations sportives (dont la Fédération française de Judo dans le cadre du projet 1000 dojos, la Fédération de boxe et de MMA-arts martiaux mixtes). L'exposition « Dohyo » de Yann Allegret, consacrée au sumo japonais aura également vocation à être proposée parmi le large éventail d'actions culturelles envisagées par la compagnie.

L'implantation territoriale prévue repose sur deux lieux franciliens qui accueilleront en résidence, diffusion et actions culturelles auprès d'habitants et lycéens : Anis Gras (Arcueil - 94) et l'Espace Andrée Chédid (Issy-les-Moulineaux - 92). L'action de formation/transmission d'éducation artistique et culturelle sera approfondie avec le CFPTS (Bagnolet - 93) et l'école de formation d'acteurs Auvray Nauroy (Saint-Denis - 93). Le projet participatif « Les paroles qui réchauffent » avec l'association des Petits frères des pauvres, à destination des personnes âgées isolées reprendra à partir du printemps 2023.

A partir de la saison 22/23, une coproduction et une résidence sont envisagées par l'ECAM (Kremlin Bicêtre - 94) pour la création du spectacle « Jeanne », projet qui sera au cœur de la nouvelle PAC.

D'autres partenariats et résidences ponctuelles sont actuellement en négociation : Théâtre de l'Echangeur (Bagnolet - 93), Nouveau Gare au théâtre (Vitry - 93), Théâtre du Garde-Chasse (Les Lilas - 93), Château de la Roche Guyon (95), Fontenay-en-scène (94), Théâtre du Colombier (Bagnolet - 93). Le spectacle jeune public « Le Kojiki – demande à ceux qui dorment » sera à nouveau diffusé.

A l'horizon 2025/2026, la compagnie prévoit une nouvelle création intitulée « Tokyo dreamers » et la création d'un nouveau texte jeune public « La petite baleine ».

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant à la baisse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- LE KREMLIN-BICETRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	103 268,00	62,08%
Dépenses d'action culturelle	33 900,00	20,38%
Part des coûts de structure	29 182,00	17,54%
Total	166 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	45 000,00	27,05%
DRAC Île-de-France (s)	50 000,00	30,06%
CD94 (s)	4 000,00	2,40%
Issy-les-Moulineaux (s)	1 500,00	0,90%
Partenaire privé (Petits Frères des Pauvres)	6 000,00	3,61%
Recettes propres (billetterie, ventes spectacle, prestations)	51 850,00	31,17%
Recettes propres (apports en coproduction)	4 000,00	2,40%
Fonpeps (a)	4 000,00	2,40%
Total	166 350,00	100,00%

DOSSIER N° EX062634 - COMPAGNIE RUALITÉ - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	281 811,00 € HT	12,42 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RUALITE

Adresse administrative : 4 ALLEE FRANCOISE NGUYEN
93390 CLICHY SOUS BOIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE-FRANCE PONCZNER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

La compagnie La Rualité, créée et dirigée par la chorégraphe Bintou Dembélé, est reconnue dans le champ de la danse hip hop. Elle a plusieurs pièces à son répertoire et développe également en Île-de-France et en Guyane, des actions de sensibilisation à la culture hip hop (danse, vidéo, graff, conférence) auprès de jeunes, en partenariat avec des établissements scolaires, maisons de quartiers, conservatoires de danse, ou encore établissements pénitenciers. La compagnie mène également des travaux de recherche et propose depuis 2018 une formation pour des artistes issus de la street culture (formation DETER). De 2020 à 2025, Bintou Dembélé est artiste associée des Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois (93). La compagnie est soutenue par la DRAC Île-de-France (aide à la structuration), le Conseil département du 93 et par la région Île-de-France depuis 2008 au titre de la permanence artistique et culturelle. Elle a également été longtemps accompagnée par le Département de l'Essonne.

Le bilan de ces 4 dernières années est très positif pour la compagnie Rualité qui a connu un développement fulgurant et dont le projet artistique s'est densifié avec une diversification de formes artistiques (films, spectacles, installations...) qui induit une diversité de réseaux et de logiques de

production (opéras, musées...). Cette montée en puissance est liée en premier lieu à la création en 2019 de la partie chorégraphique de l'opéra-ballet "Les Indes galantes" signé avec Clément Cogitore et Leonardo Garcia Alarcon. Lors de cette création, dont une partie a été produite par Rualité, Bintou Dembelé a pris le parti d'inviter sur le plateau de l'Opéra Bastille (qui fêtait ses 350 ans) une trentaine d'interprètes des danses urbaines nées dans le courant des vingt dernières années. « Rite de passage », commande de solo par l'Opéra de Lyon à Bintou Dembelé pour Merel van Heeswijk, danseuse du Ballet, a été créé en septembre 2020. Cette création a été présentée 9 fois à l'Opéra de Lyon, les dates de tournée ont été annulées en raison de la crise sanitaire. Pour continuer à rendre le travail visible et accessible, Rualité s'est attachée à différentes réalisations audiovisuelles (format artistiques, films dansés, court métrage...). Pendant 5 ans, de 2020 à 2025, Bintou Dembelé est artiste associée aux Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois/Montfermeil (93) où la compagnie a installé ses bureaux implantés autrefois à Morangis (91). De cette nouvelle implantation découle l'obtention d'un nouveau financement pluriannuel avec le département de Seine-Saint-Denis, territoire où la compagnie mène des interventions régulières. Du mois d'août au mois de novembre 2021, Bintou Dembelé inaugurerait la Villa Albertine à Chicago dans le cadre du nouveau programme de résidences longues aux États-Unis afin de poursuivre son travail autour des « pensées et danses maronnes ». Enfin, un travail autour de la structuration de l'association a également été mené durant cette période : renouvellement du bureau de l'association, embauche d'un régisseur général, constitution de 3 équipes spécialisées (médiation, spectacles, films). Depuis 2020, Rualité collabore avec in'8 circle, une maison de production dotée notamment d'une expérience forte sur l'accompagnement de parcours hybrides. Au niveau économique, la compagnie reçoit depuis 2019 le soutien de 2 mécènes (le fonds Inkermann et le fonds Francis Kurkdjian) dont les apports représentent environ un tiers des recettes du budget PAC de la compagnie (soit 75 000 €). Ces derniers devraient s'arrêter à la fin de l'année 2022 et Rualité va devoir s'employer à trouver d'autres ressources pour compenser ces apports.

Pour les 4 prochaines années, le projet PAC de la compagnie Rualité, qui fête ses 20 ans en 2022, va continuer à se déployer. Deux nouvelles créations grands plateaux vont être produites "Groove" dont la création est prévue en mars 2023 à l'Opéra de Lille et la nouvelle création en projet avec l'Opéra de Paris en 2025. Plusieurs pièces du répertoire seront par ailleurs en diffusion sur ces prochaines années : " Le Syndrome de l'initié " (création 2018), "S/T/R/A/T/E/S Quartet" (création 2015), "S/T/R/A/T/E/S Trio" (création 2019), "Rite de Passage – solo II (création 2022) et "Groove" (création 2023), avec une douzaine de dates de diffusion prévues en France en 2022 et une vingtaine en 2023. "Rite de Passage – solo II", née d'une rencontre avec l'écrivaine sénégalaise Ken Bugul, a été créé au Centre National de la Danse à Pantin en mars 2022. De nouveaux partenariats ont vu le jour avec l'Espace 93 à Clichy-sous-Bois (93), le T2G à Gennevilliers (92) et le Centre de la Danse Pierre Doussaint – Les Mureaux (78). Rualité est également en discussion avec la ville de Bagnolet (93) pour construire un partenariat sur le long terme. De 2022 à 2024, d'autres résidences sont prévues autour du projet de recherche coordonné par Bintou Dembelé, Simon Hatab (dramaturge) et Isabelle Launay (enseignante et chercheuse) sur la production d'une pensée marronne. Ce projet, démarré sur la saison 20/21 notamment pendant les résidences longues à la Villa Médicis à Rome et à la Villa Albertine à Chicago, est soutenue par le CND et le Fonds Francis Kurkdjian. Il prendra la forme de séminaires, de laboratoires au plateau et alimentera les créations, conférences et donnera lieu à l'édition d'un livre à l'horizon 2025. Chaque année, Rualité mène des projets d'actions culturelles (entre 150 et 200 heures). En 2022, ces projets seront notamment à destination des élèves du lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois et de ceux du Conservatoire de Créteil (94). Enfin la formation DETER, imaginée en 2018 par Bintou Dembelé pour accompagner les jeunes danseurs engagés sur la production de l'Opéra-Ballet " Les Indes galantes ", se poursuit jusqu'en 2025 sous une forme élargie dans le cadre d'un partenariat tripartite entre les Ateliers Médicis, La Belle Ouvrage et Rualité. En 2021, quinze artistes issus de la street culture, dont certains venus d'outre-mer, ont participé à un parcours d'apprentissage de trois semaines. L'année 2022, sera consacrée à une évaluation des deux premières éditions de DETER [2019 et 2021] et à la mise en place d'une nouvelle édition.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable correspond au budget proposé par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- CLICHY-SOUS-BOIS
- BAGNOLET
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	177 637,00	60,87%
Dépenses d'action culturelle	11 045,00	3,78%
Part des coûts de structure	103 129,00	35,34%
Total	291 811,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (S)	45 000,00	15,42%
Subvention État DRAC Île-de-France (S)	30 000,00	10,28%
Subvention Conseil départemental 93 (S)	22 500,00	7,71%
Partenaires privés (A)	85 000,00	29,13%
Recettes propres	109 311,00	37,46%
Total	291 811,00	100,00%

DOSSIER N° EX062635 - LA TAMBOUILLE - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	107 000,00 € HT	14,02 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA TAMBOUILLE

Adresse administrative : 5 RUELLÉ DU COLOMBIER
78410 NEZEL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ERWAN GUILLOTIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

La Tambouille est un collectif issu de la fusion en 2017 de la compagnie d'arts de la rue Planet Pas Net et des artistes issus du groupe de musiques actuelles Les Blérots de R.A.V.E.L. Le collectif s'appuie sur l'expérience de ses membres fondateurs pour développer et diffuser des spectacles aux frontières des disciplines. L'association est installée à Nézel, petit village au cœur des Yvelines rurales, où elle dispose d'espaces de travail (une ancienne ferme de près de 300 m²) à destination de ses équipes artistiques mais également d'artistes extérieurs pour des périodes de résidences plus ou moins longues, avec la possibilité d'avoir accès à un atelier pour la confection de décors ou l'entretien de leur matériel. Le collectif est très implanté sur son bassin de vie où il mène de nombreux projets avec les collèges et les lycées. Aux beaux jours, la Tambouille propose aux habitants de Nézel, et des communes limitrophes, des rendez-vous conviviaux et réguliers autour de la création artistique et du spectacle vivant avec une attention particulière à la mise en valeur de la scène locale, offrant ainsi une modeste programmation culturelle sur ce territoire rural. Pour le développement de ses projets, le collectif s'appuie sur son implication dans les réseaux (le RIF - Réseaux Île de France des musiques actuelles et la fédération des Arts de la rue) et sur des partenaires locaux avec la commune de Nézel et la communauté urbaine

GPS&O, mais aussi sur des structures voisines.

Le bilan des 4 dernières années de conventionnement PAC du collectif La Tambouille est positif malgré l'impact de la crise sanitaire en termes de structuration. Cette période a été tumultueuse mais elle a permis au collectif de démontrer sa capacité d'adaptation en transformant les difficultés rencontrées en opportunités de se réinventer. Lorsqu'en 2019, l'association connaît d'importantes tensions économiques la contraignant à licencier une de ses deux salariées permanentes, elle réorganise et mutualise son organisation de ressources humaines avec d'autres structures du territoire : la Fabrique du Château Éphémère à Carrières-sous Poissy (accompagnement à la fiscalisation dans le cadre d'un DLA) et le collectif Ecstatic Playground à Achères (accompagnement à la structuration) avec qui de nouveaux liens se développent et génèrent des projets communs, notamment autour d'espaces partagés. L'implantation territoriale a été un autre axe important de développement pour le collectif La Tambouille. Des partenariats nouveaux avec les communes alentours se sont développés et le collectif est parvenu à élargir ses partenariats publics, la Communauté urbaine GPS&O ayant fait progresser son soutien depuis 2020, le CD 78 ayant apporté des aides ponctuelles en 2021 soit 10 000 € cumulés et la DRAC étant intervenue pour la première fois auprès du collectif au titre de l'été culturel en 2021 (7000€). Cependant, la Région demeure de loin le principal financeur de la structure, dont l'équilibre économique, fragile, repose avant tout sur son chiffre d'affaires provenant des recettes de tournées, à raison d'un autofinancement de 65% en 2018, passé à 26% en 2021 avec la crise sanitaire.

Ces dernières années, La Tambouille proposait 5 spectacles en tournée dont deux (« L'homme d'habitude » et « Les Femmes à Bretelles ») qui occupaient historiquement le réseau des salles mais, comme ils montraient des signes d'essoufflement après 8 ans d'exploitation, leur diffusion s'achève.

Sur les quatre ans, le collectif a créé 3 nouveaux spectacles, en a diffusé 6 pour un total d'environ 100 représentations, à raison de 20 à 30 dates par saison, la dernière saison marquant un vrai rebond avec une cinquantaine de dates. Des actions culturelles ont été menées y compris pendant la crise sanitaire pour atteindre, dans l'élan de développement du collectif, 126 heures en 2021.

Aujourd'hui la situation financière est assainie, une nouvelle embauche est envisagée et le fonctionnement en collectif a été repensé et fortement consolidé (valeurs partagées redéfinies, organisation interne revue, composition du bureau enrichie...).

Projet PAC pour les 4 prochaines années : le collectif compte poursuivre la dynamique artistique amorcée dans les territoires ruraux des Yvelines et ainsi développer l'offre culturelle dans cette zone où elle est rare, consolider et enrichir les partenariats publics, renforcer sa diffusion et développer les liens avec les établissements scolaires (collèges et lycées) du territoire.

Avec 7 spectacles disponibles en diffusion : « Djazzelles » - Bal tout public ou jeune public (0 à 5 ans), « Le Murmure des Étoiles » - Clown Musical, « Mam'zelle Radium » - Seule en scène musical, « Les Ombres » - Marionnettes, « Mamas » – Marionnettes géantes africaines sur échasses, « Photoclic+ » - Entresort photographique et « Quartier Libre ! » – Théâtre de rue, et le projet de 4 créations : « Toon » spectacle de théâtre visuel, « Aretha » création co-produite avec la compagnie sénégalaise Des Gens T, et deux autres projets pour les deux dernières années de conventionnement, le collectif pourra amorcer de nouvelles relations avec des réseaux identifiés et adaptés à la visibilité de ces projets (instituts français à l'étranger, théâtres, réseaux des médiathèques...), le collectif prévoit par ailleurs de solliciter les aides à la création de la DRAC pour la première fois.

Plusieurs actions culturelles en direction des lycées et collèges seront menées. Ils se déploieront principalement autour des spectacles "Mam'zelle Radium" à propos de Marie Curie et "Les Ombres" sur le thème de la jeunesse et des femmes en exil.

Les rendez-vous conviviaux et réguliers à destination des habitants de Nézel et des alentours seront maintenus ; et cette démarche d'offre culturelle sera enrichie d'une innovation en lien avec le patrimoine : des parcours artistiques dans différents lavoirs de la région.

Enfin, l'aboutissement à moyen/long terme du projet de Tiers-Lieux porté conjointement avec d'autres structures du territoire, devrait lui permettre de renforcer toutes ses activités et d'en développer de nouvelles qu'il s'agisse de création, d'actions culturelles, d'accompagnement, mais aussi de formation ou d'organisation d'événements...

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis

favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- NEZEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	79 700,00	68,12%
Dépenses d'action culturelle	3 700,00	3,16%
Part des coûts de structure	33 600,00	28,72%
Total	117 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	25 000,00	21,37%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	8,55%
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - FDVA (sollicitée)	5 000,00	4,27%
CD 95 (sollicitée)	3 500,00	2,99%
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (sollicitée)	8 000,00	6,84%
Ville de Nézel (sollicitée)	200,00	0,17%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	5 000,00	4,27%
Recettes propres	60 300,00	51,54%
Total	117 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX062595 - ACP LA MANUFACTURE CHANSON - RENOUVELLEMENT PAC - CP
JUILLET 2022**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	105 000,00 € HT	28,57 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACP LA MANUFACTURE CHANSON

Adresse administrative : 124 AV DE LA REPUBLIQUE
75011 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur STEPHANE RIVAGORDA DIT RIVA, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

L'association Ateliers Chanson de Paris (ACP) a été créée en 1983 afin de favoriser l'intégration des élèves dans le circuit professionnel et la pratique en amateur. En 1987, les Ateliers Chanson de Paris s'installent dans un centre d'animation de la Ville dans le 20^e arrondissement de Paris, avec le soutien de nombreux partenaires : Ville de Paris, DRAC et sociétés civiles. En 2000, la direction de la structure est reprise par un collectif d'artistes (élèves et professeurs pour la plupart). Le lieu est renommé ACP La Manufacture Chanson et son projet est révisé en 2007 afin de permettre une meilleure insertion professionnelle des artistes, en phase avec l'évolution du secteur. Cette même année, avec le soutien de la Ville de Paris, du CNV et de la région Île-de-France, ACP La Manufacture s'installe dans ses propres locaux de 600 m², dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, dont le loyer s'élève à 80 000 € par an. Ce nouvel équipement, structuré en SCOP, permet de renforcer l'accompagnement artistique et professionnel en élargissant l'offre de formation à la diffusion et l'accompagnement d'artistes franciliens émergents, confirmés ou amateurs, notamment lycéens. Plus de 100 concerts par an sont programmés dans une salle de 50 places, qui connaît une fréquentation de près de 5 000 spectateurs chaque saison. ACP La Manufacture Chanson se finance à 70 - 80 % de recettes propres, est soutenue par la Ville de Paris, la DRAC Île-de-France, la Politique de la ville, et la région Île-de-France depuis 2012. Elle est

régulièrement subventionnée par les sociétés civiles.

Le bilan PAC des 4 dernières années est positif, malgré la crise sanitaire. Une réorganisation interne et une remise à plat du projet et des objectifs de la structure ont permis à l'ACP Manufacture Chanson de fluidifier le fonctionnement du lieu et de consolider l'équipe, à la faveur d'une reprise de provisions en 2020 suite à la résolution d'un contentieux administratif (URSSAF débouté en 2020). L'embauche d'une chargée de programmation, d'une coordinatrice de projets d'action culturelle et d'un référent artistique et pédagogique ont permis une réelle amélioration qualitative des projets menés et une meilleure reconnaissance par les professionnels, institutions, média, et a permis de toucher un nouveau public. Cela a également permis une augmentation marquante du volume d'actions culturelles depuis 2019.

De nouveaux partenariats ont été noués (pour la diffusion : Réseau Chaînon, Fédéchanson, festivals, tremplins... ; pour l'action artistique : préfecture, ville, structures sociales, pénitentiaires, de santé, pour personnes âgées...). Un nouveau dispositif de micro-crédit destiné à un artiste sélectionné par an a été mis en place. Le montant va de 2 000 à 5 000 €, remboursable à taux 0. Les artistes lauréats et les autres ayant postulé bénéficient d'un accompagnement de la part de la structure.

Malgré la crise sanitaire, la Manufacture a augmenté son volume d'activité notamment par l'accueil de nombreux artistes en résidence (François Puyalto, Rovski, Petite Gueule, Lisa Portelli, Garance...), ainsi que par la création d'un dispositif de concerts à domicile ("Delivreznoo"), quand les salles de spectacle étaient fermées, qui va se pérenniser. Durant ces 4 ans, La Manufacture Chanson a accueilli 47 résidences, présenté 196 spectacles pour 19 000 spectateurs. 2 000 heures d'actions culturelles ont été menées (concerts en milieu pénitentiaire, dans les hôpitaux, en EHPAD, répétitions publiques, ateliers de pratique artistique, rencontres professionnelles...) concernant par année une vingtaine de structures et entre 500 et 600 bénéficiaires. Grâce au CREAC, un parcours autour de la chanson plus particulièrement destiné aux lycées de 4 établissements de Paris et de Bagnolet a mêlé pratique artistique et de création, découverte des métiers de la musique et du spectacle vivant (organisation par les élèves d'un mini-festival avec des artistes dont ils ont ensuite programmé un concert au sein de leurs établissements - techniques son et lumière, travail de balance pré-concert, rencontres avec des artistes), et découverte des œuvres et des lieux culturels du territoire francilien autour du patrimoine de la chanson et des musiques actuelles (musée, conférences, visites, concerts, accès à un lieu de création et de répétition avec un coach artistique pour les groupes déjà constitués).

Comme toutes les salles de concert, la Manufacture Chanson a été particulièrement touchée par la crise sanitaire, mais a pu bénéficier des différentes aides publiques mises en place.

Projet PAC des 4 prochaines années :

La Manufacture Chanson souhaite ces 4 prochaines années développer et amplifier ses actions autour de 3 axes : la création et la diffusion, en mettant à disposition, pour 6 à 10 résidences chaque année (ponctuelles ou de 8 à 10 mois), des espaces de travail, des ressources humaines (techniciens, coach, chargé de communication, de diffusion, aide aux demandes de financement, mise en réseau), des apports en production, en initiant la notion d'artiste associé sur 2 ou 3 ans qui l'impliquera sur de la création et sur des actions culturelles, de la transmission, création d'événements, de spectacle amateur... Les artistes seront présentés sur d'autres territoires (Forum Léo Ferré, Le Hangar et le Théâtre Antoine Vitez à Ivry-sur-Seine, L'Estival de Saint-Germain-en-Laye, Festi'Val de Marne, La Fontaine aux Images à Clichy-sous-Bois, La Batterie à Guyancourt, L'Usine à Chapeaux à Rambouillet, Le Sax à Achères, le Centre culturel Paul Bailliat à Massy, Petit Bain et Les Trois Baudets à Paris... et d'autres hors Île-de-France) dans le cadre de partenariats. 8 à 10 co-plateaux franciliens seront programmés, et chaque saison une carte blanche sera offerte à un artiste qui pourra s'approprier le lieu, programmer des artistes coups de cœur, voire d'autres disciplines. L'accompagnement et l'insertion professionnelle d'artistes, en organisant des showcases auprès de professionnels, 2 sessions par an d'un module "Diffuser et promouvoir son projet culturel", des actions intitulées "La Boîte à outils" qui comprend des entretiens d'évaluation, des séances de coaching, des rencontres professionnelles, des concerts, le "Lâcher d'artiste" qui permet un suivi sur la durée de 2 à 4 artistes ayant un projet constitué, en bénéficiant d'accompagnement artistique, de conseils personnalisés en développement et communication... Le dispositif de micro-crédit "1 Micro, 1 crédit" est reconduit pour un financement solidaire qui permet un repérage d'artistes et la mise en place d'actions de promotion et d'accompagnement. L'équipement en vidéo permet de réaliser des captations des concerts, il sera développé pour de la diffusion en streaming,

comme support pédagogique, et comme support de communication pour développer les publics. Enfin, l'axe appropriation et sensibilisation a pour objectifs de contribuer à l'éveil artistique des personnes ayant peu accès à la culture, favoriser l'accès aux pratiques artistiques, favoriser l'accès à l'œuvre artistique et à son créateur, avec l'ambition de diversifier les actions (un état des lieux de l'existant et un groupe de travail seront mis en place à cet effet) et de toucher des publics plus larges (milieux hospitaliers, prisons, centres sociaux, Lycée Voltaire, Lycée Paul Poiret, Lycée Charles de Gaulle, Lycée Dorian à Paris un CFA à Bagnolet...). Cela en développant une transversalité des actions afin d'en parfaire sa cohérence.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	80 000,00	64,00%
Dépenses d'action culturelle	20 000,00	16,00%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	25 000,00	20,00%
Total	125 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	40,00%
DRAC Île-de-France (s)	4 000,00	3,20%
SDAT (s)	1 500,00	1,20%
Ville de Paris (sollicitée)	15 000,00	12,00%
Convention Ville de Paris - CNM (s)	35 000,00	28,00%
FONPEPS (s)	5 000,00	4,00%
Spedidam, Sacem	2 500,00	2,00%
Recettes propres	12 000,00	9,60%
Total	125 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX062596 - SMAC PAUL B ATMAC - RENOUELEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	182 721,00 € HT	28,46 %	52 000,00 €
	Montant total de la subvention		52 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATMAC ASSO TECH MASS ACTION CU

Adresse administrative : 6 ALLEE DU QUEBEC
91300 MASSY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CHRISTIAN MERY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Créé en 1970 à Massy (91), Paul B - Centre culturel Paul Bailliar, géré par l'Association ATMAC (Association technique Massicoise pour l'Action Culturelle), est un équipement culturel doté de 2 salles de spectacles (350 et 600 places) labellisé Scène de Musiques Actuelles en 2011. Chaque année, Paul B programme une cinquantaine de spectacles et accueille en moyenne 20 000 spectateurs. Le projet de Paul B, dirigé depuis 2021 par François Beaudenon, repose sur le triptyque Diffusion - Aide à la création - Action culturelle et territoriale dans le champ des musiques actuelles et du Jeune public. Il accompagne par ailleurs les artistes en développement dans le cadre notamment de la mise en œuvre du festival Les Primeurs de Massy consacré chaque année à une vingtaine d'artistes ayant sorti un premier album.

Les 2 studios de répétitions de Paul B leur permet d'accompagner également la pratique en amateur.

Les principaux partenaires publics de Paul B sont la ville de Massy, la DRAC Île de France, le département de l'Essonne et la Région Île de France.

Ces quatre dernières années de conventionnement ont forcément été marquées par la pandémie qui n'a pas permis à Paul B de déployer tous les volets de son projet qui s'articule normalement autour de la diffusion de concerts (une centaine de représentations par an) et de spectacles jeune public, du festival « Les Primeurs de Massy » (annulation de l'édition 2020), de l'accueil d'artistes en résidence (environ 3 par an) et de la mise en œuvre d'actions culturelles. La période a par ailleurs été marquée par le départ à la

retraite de deux figures importantes du lieu à savoir, la programmatrice Jeune Public, Patricia Montel, et le directeur historique, Christian Maugein. La réorganisation de l'équipe est en cours de finalisation. Magali Le Ny, qui a remplacé Patricia Montel, s'occupe désormais de la programmation Jeune Public et des actions culturelles. Elle prendra sous peu un poste de Secrétaire Générale avec un pôle Communication, Relations avec les Publics, Actions culturelles et Jeune Public sous sa responsabilité. François Beaudenon, directeur-adjoint historique, a remplacé Christian Maugein à la direction et à la programmation de l'établissement et Louis Teles est venu renforcer l'équipe sur un poste d'administrateur et de co-programmateur.

Le bilan de Paul B reste malgré tout positif. La diffusion ayant été l'axe le plus impacté par les périodes de fermeture successives en 2020 puis 2021 (une trentaine de spectacles contre une soixantaine habituellement), Paul B a recentré ses actions sur l'accueil d'artistes pour des temps de création et sur des projets d'actions culturelles, notamment en lien avec les scolaires (spectacles et artistes ayant accès aux écoles pendant toute la période). 3 artistes sont accueillis en résidence (5 jours en moyenne) sur la saison 21/22 : Rhizomes (artiste associé), Trans kabar et Gaspar Claus. D'autres artistes, dont le Cabaret Contemporain, Annaël ou encore le Star Feminine Band, ont pu également bénéficier de mises à disposition des espaces pour des répétitions ou des créations. La pérennisation d'un poste d'assistant de communication (en alternance), qui a libéré du temps de travail sur le poste de chargé des relations publiques et de l'action culturelle, a permis la mise en place de nouveaux projets d'éducation artistique et de médiation culturelle. Attaché au lien au territoire et aux publics, Paul B construit ainsi chaque année en partenariat avec les acteurs du territoire et les artistes, divers projets d'action culturelle (environ 400 heures par an et notamment avec plusieurs lycées de Massy (Lycée Vilgénis de Massy, Lycée Fustel de Coulanges ou Lycée professionnel Gustave Eiffel).

Pour les 4 années à venir, le projet de Paul B spécialisé sur une double entrée artistique autour de la musique et du Jeune Public va se poursuivre, tout comme le travail de recherche et de découverte de groupes et d'artistes émergents. L'axe de développement de l'impact territorial et public de Paul B va être au cœur du projet à venir, en lien notamment avec les partenaires fidèles et durables comme le les conservatoires en réseau de l'agglomération de Paris-Saclay, la MJC de Palaiseau ou de Villebon sur Yvette. Paul B participe à la réflexion sur l'arrivée des réserves de Beaubourg prévue en 2025 à Massy et sur de potentiels projets en commun. Pour poursuivre le développement de son projet, Paul B prévoit de finir d'autonomiser sur le plan technique les deux plateaux (notamment en lumières) afin de pouvoir accueillir simultanément deux résidences ou une résidence dans le Club en même temps que des concerts dans la Salle. Des discussions sont également en cours avec la Ville de Massy au sujet de la réhabilitation d'une partie du bâtiment pour transformer un studio de danse en grand studio de pratique collective et la rénovation des deux studios de répétition et créer une petite salle pouvant accueillir ateliers et petites rencontres. Afin d'assurer le fonctionnement de ces futurs espaces, Paul B devra logiquement accroître sa capacité de travail de l'équipe avec l'embauche d'un chargé de l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles ainsi que sa capacité financière afin de rémunérer les artistes et intervenants nécessaires au développement de ces nouveaux projets.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable correspond au budget proposé par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Localisation géographique :

- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	150 144,00	77,45%
Dépenses d'action culturelle	8 920,00	4,60%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	34 807,00	17,95%
Total	193 871,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (S)	63 158,00	32,58%
Subvention Conseil départemental 91 (S) :	14 089,00	7,27%
Subvention Ville (A) : Massy	37 409,00	19,30%
Aides publiques à l'emploi (A)	8 000,00	4,13%
Sociétés civiles (S)	16 000,00	8,25%
Recettes propres	25 500,00	13,15%
Autre financement	29 715,00	15,33%
Total	193 871,00	100,00%

**DOSSIER N° EX062605 - ESPACE GERMINAL SCENES DE L'EST VAL D'OISIEN -
RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	320 000,00 € HT	15,63 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST
VAL D'OISIEN
Adresse administrative : 2 AVENUE DU MESNIL
95470 FOSSES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CORINNE BERNARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

L'Espace Germinal est un théâtre de ville de 300 places (700 debout), à la programmation pluridisciplinaire d'une vingtaine de spectacles, soit une soixantaine de représentations par saison, avec une prédominance du cirque de création et de la danse. Il accueille également des expositions, des artistes en résidence et développe une politique importante d'éducation artistique et culturelle auprès d'une diversité de publics. Le théâtre est un élément structurant de ce territoire de l'est du Val-d'Oise et des confins de l'Île-de-France, prenant une part très active dans l'organisation des projets mutualisés entre différents partenaires publics, théâtres de ville, petites communes, notamment via les réseaux CirquEvolution et Escale Danse.

Le bilan de la précédente convention PAC est positif. L'Espace Germinal à Fosses constitue la principale structure de diffusion professionnelle pluridisciplinaire sur le bassin de l'est du Val d'Oise. Bien que de taille modeste (budget global de moins de 500 000 €, équipe permanente de 4 personnes), son activité est structurante dans ce territoire. Le lieu porte des projets hors les murs et d'actions culturelles dans toute l'agglomération, en partenariat avec les petites villes et villages qui la constitue (17 communes dont

8 villages de moins de 5 000 habitants). L'espace Germinal effectue un travail de conseil et ressource auprès de ces communes qui n'ont pas de personnel ou d'élu dédié à la culture, pour coconstruire des projets de diffusion en partenariats avec des écoles élémentaires, des salles polyvalentes des collèges ou lycée, et des médiathèques. Le lieu accueille et mutualise également ses moyens avec les deux réseaux départementaux CirquEvolution et Escale Danse qui rayonnent sur tout le département.

Pendant la précédente convention, marqué par la crise sanitaire, le théâtre a renforcé ses accueils en résidence (13 en 2021), dont une grande part de compagnies de cirque, notamment la Cie Relative en partenariat avec la DRAC et l'ARS, mais aussi des compagnies de danse et de théâtre la Cie La Rousse en lien avec le PIVO (ex-Festival théâtral du val d'Oise). Les compagnies bénéficient de logements et de restauration dans le théâtre facilitant leur travail de création (en moyenne 5 à 10 jours), des sorties de résidence sont organisées régulièrement. Les apports en coproduction vont de 3 000 € à 10 000 €.

Durant les 4 années de convention le nombre d'heure d'actions culturelles a considérablement augmenté, notamment avec les lycées avec lesquels plusieurs parcours ont été mis en place (de 6h à 25h par parcours, pour un total 247h en 2021). Plusieurs formes in situ ont également tourné dans les lycées partenaires (Fosse, Dammartin, Luzarches et Louvres).

Sur la période de la convention, la ville de Fosse a réduit son soutien (passant de 275 000 à 250 000 € en 2021) en raison de contraintes budgétaires mais continue de soutenir le théâtre fortement via la mise à disposition gracieuse des locaux (valorisation estimée à 12 000 €). Dans cette période marquée par la crise sanitaire, les recettes propres de la structure ont fortement baissé depuis 2019 tandis que le niveau global de subventionnement se maintient.

Projet PAC pour les 4 années à venir : le théâtre souhaite encore renforcer son rayonnement dans l'agglomération et au-delà. L'Espace Germinal souhaite se positionner comme un acteur ressource à même d'accompagner les communes dans le développement d'une dynamique culturelle, avec une attention particulière pour le déplacement des publics d'une ville à l'autre, et dans les salles de spectacles. Compte-tenu du temps nécessaire à la construction de projets dans les territoires ruraux, il est envisagé de consacrer 2 postes aux actions territoriales. En parallèle un poste en communication mutualisé avec les 2 réseaux sera créé notamment pour valoriser les actions et les résidences.

L'Espace Germinal poursuivra son rôle d'accueil et de soutien auprès de compagnies en résidence de création (en théâtre émergent Cie A., en danse Cie ACT2, en cirque Cie Lunatic et Cie Natcho Flores...), toujours en proposant des temps d'ouverture au public, et en ne limitant pas les accueils en résidence aux périodes de vacances scolaires.

Des discussions sont en cours d'une part avec le département pour financer le théâtre au titre de « lieu structurant » avec une convention triennale et d'autre part avec le DRAC pour une convention pluriannuelle d'aide à la structuration d'un territoire. L'agglomération est favorable au projet.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- DAMMARTIN-EN-GOELE
- JUILLY
- MOUSSY-LE-VIEUX

- COMPANS
- PONTOISE
- LUZARCHES
- FOSSES
- LOUVRES
- MARLY-LA-VILLE
- PUISEUX-EN-FRANCE
- SURVILLIERS
- VEMARS
- VILLERON
- SARCELLES
- BOUFFEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	192 000,00	56,47%
Dépenses d'action culturelle	95 000,00	27,94%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	53 000,00	15,59%
Total	340 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	70 000,00	20,59%
DRAC Île-de-France (A)	10 000,00	2,94%
CD 95 (A)	10 000,00	2,94%
Ville de Fosses (A)	250 000,00	73,53%
Total	340 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX062621 - STUDIO THEATRE DE VITRY - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	215 000,00 € HT	32,56 %	70 000,00 €
	Montant total de la subvention		70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STUDIO THEATRE DE VITRY
Adresse administrative : 18 AVENUE DE L'INSURRECTION
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur EDGAR PETITIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Le Studio-Théâtre de Vitry est né en janvier 1964 dans une cave de la Cité Louise Aglaé Cretté. Jacques Lassalle qui y réside, entreprend d'y animer tous les samedis un atelier de théâtre avec des jeunes du quartier. Le lieu devient progressivement une structure de production et de création à part entière. En 1986, le Studio-Théâtre s'installe dans un ancien atelier de ferblanterie repensé par l'architecte Patrick Bouchain et devient une salle de 200m2 avec bureaux attenants et un gradin amovible de 52 places. Les metteurs en scène qui l'ont dirigé sont Jacques Lassalle (1964), Alain Ollivier (1982), Frédéric Fisbach (2002), Daniel Jeanneteau (2008) et depuis 2017 Bérangère Vantusso.

Son projet s'articule autour de 3 axes : Créer/Chercher/Partager. La création concerne tant les projets de sa directrice que ceux des compagnies invitées à travailler dans le lieu. Les résidences sont : soit des résidences de création pour les équipes coproduites et donnent lieu à des Ouverture(s) publiques, soit des simples mises à disposition du lieu pour des temps de répétition plus courts ; elles s'ouvrent à un nouveau temps celui de la recherche, délié de toute pression de production d'un spectacle et qui trouvent une trace dans la revue numérique, « les Cahiers du Studio ». Deux fois par an, des Rencontres réunissent artistes, chercheurs, philosophes pendant plusieurs jours à huis clos et se concluent par une

journée de restitution publique. Enfin, le lieu aspire à être un espace de partage entre les artistes et le public notamment en favorisant les moments de rencontres et de partage des processus.

Le Studio-Théâtre de Vitry est soutenu par la DRAC, le département du Val-de-Marne, la ville de Vitry et la région Île-de-France.

C'est le premier renouvellement de convention PAC pour la direction actuelle du Studio Théâtre de Vitry. Le bilan des 4 dernières années est positif ; elles ont été consacrées à l'installation du projet de Bérangère Vantusso dans le lieu : Créer / Chercher / Partager ainsi qu'à la structuration de l'équipe en adéquation avec ce nouveau projet (7 permanents), des moyens supplémentaires ayant été trouvés pour mettre en œuvre les nouvelles missions du lieu autour de la recherche et l'expérimentation.

Le soutien à la création et à la production s'est renouvelé par l'accueil d'équipes artistiques en résidences longues (de 3 à 6 semaines), principalement franciliennes alternant des profils aguerris avec des plus émergents.

Un pôle Recherche a vu le jour grâce au soutien de la DGCA (Appel à projet recherche en théâtre et Arts associés en 2019, puis soutien via l'Accord-cadre entre le ministère de la Culture et le CNRS) et plusieurs équipes ont été accueillies dans ce cadre. Pour l'année 2021, sur 21 résidences, 15 concernaient des résidences de création, 6 de recherche.

La programmation s'est déployée hors les murs pour toucher de nouveaux publics et des nouveaux partenariats ont vu le jour pour tisser une présence sur le territoire : en 2021, 9 créations ont été co-produites, 41 représentations ont eu lieu dont 17 hors les murs pour un peu moins de 2 000 spectateurs.

En termes d'actions menées envers les publics, le lieu organise un jeudi par mois des ateliers, 3 week-ends par an des ateliers amateurs en lien avec les thématiques développées par les artistes en résidence et il développe un réseau de spectateurs associés. Concernant le public lycéen, un travail spécifique est mené avec les lycéens du Micro-lycée de Vitry94, une structure scolaire expérimentale du département.

Projet PAC 2022-2026 : à présent que le projet est « assis », il s'agira de le poursuivre et de l'affiner notamment dans les liens avec les résidents : l'idée est d'accompagner un artiste sur une période plus longue, avec une attention particulière donnée aux artistes qui sont dans un travail de renouvellement des formes et/ou des écritures dramatiques contemporaines (Jeanne Lepers, Jean Boilot). De même, le projet s'attachera à accompagner des artistes au travers d'une circulation avec des partenaires comme avec Jeanne Lepers qui sera accueillie en résidence au Studio puis diffusée au Théâtre de Belleville à Paris et en Seine-et-Marne à Pontault-Combault notamment. Et dans son rapport aux publics, le lieu poursuivra des programmations hors les murs et s'attachera à la consolidation des temps de partage avec les publics et les scolaires.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant attribué.

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	172 400,00	76,62%
Dépenses d'action culturelle	24 400,00	10,84%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	28 200,00	12,53%
Total	225 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	80 000,00	35,56%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	45 156,00	20,07%
Subvention Conseil départemental du Val-de-Marne (acquise)	45 156,00	20,07%
Subvention Ville de Vitry-sur-Seine (acquise)	45 156,00	20,07%
Recettes propres	2 000,00	0,89%
Partenaires privés : mécénats, sponsoring...	4 532,00	2,01%
Autre financement : Onda	3 000,00	1,33%
Total	225 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX062622 - THEATRE 71 - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	286 000,00 € HT	19,23 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE 71
Adresse administrative : 3 PLACE DU ONZE NOVEMBRE
92240 MALAKOFF
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MICHEL PENAGER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Malakoff, scène nationale désigne trois entités : le Théâtre 71, la Fabrique des arts et le cinéma Marcel Pagnol. Dirigée depuis septembre 2019 par Armelle Vernier, le projet artistique et culturel de la structure a été revu : résolument pluridisciplinaire, il s'appuie sur trois équipes franciliennes en résidence par an, sur une programmation arts vivants qui met en avant des formes transdisciplinaires, dont la marionnette, les arts du mouvement et se montre particulièrement attentif à la jeunesse. Des projets participatifs sont proposés avec des habitants (dont des lycéens) ; des diffusions dans l'espace public sont désormais organisées ainsi que des tournées dans des lieux partenaires (dont des lycées). Sur la saison 2021/2022, grâce à ce nouvel élan de programmation, l'équipe prévoit de comptabiliser plus de spectateurs que les années précédentes. Sur la période de la PAC, les compagnies "Les Anges au plafond", "Babel" d'Elise Chatauret ou la compagnie "Ahmed Madani" ont pu bénéficier de temps de résidence (à minima 3 semaines par an) et de temps de diffusion ; c'est également le cas en 2021/2020, pour la "compagnie des Hommes" de Didier Ruiz et le "Galactic Ensemble". Si l'on ajoute les compagnies "lieux dits", "Bal", "Théâtre de Romette" et la compagnie "le 7 au soir", le lieu a accumulé près de 7 mois de mise à disposition au titre d'une résidence. Dans le cadre de l'évolution des usages de la Fabrique des arts, 5 autres équipes ont bénéficié d'un soutien: "Todos Via Teatro", "les Chevaliers d'Industrie", "le MawMaw", le marionnettiste Jonas Coutancier et la "Palpitante Compagnie". Malakoff scène nationale cumule plus de

500 heures d'intervention auprès de lycéens, avec une cinquantaine d'établissements et relais partenaires par an, et sensibilise en action culturelle plus de 4 200 personnes par an. A noter d'ailleurs que ce chiffre est en augmentation sur la période. Le projet d'Armelle Vernier a suscité un véritable consensus auprès des partenaires financiers au fonctionnement (DRAC, CD92, VS GP) qui ont chacun consenti à une augmentation de subvention substantielle. Le budget de fonctionnement de la scène nationale est de près de 2,6M€, financé par le Conseil départemental 92, la DRAC IDF, et l'EPT Vallée Sud Grand Paris.

A compter de janvier 2023, le Théâtre 71 sera en travaux de reconstruction et l'activité se déroulera hors-les-murs, en synergie avec le territoire et ses habitants. Les travaux prévus de destruction-reconstruction du Théâtre 71, dont le budget est estimé à 20,6 M€, ont été inscrits par la Région dans le cadre des opérations croisées avec l'Etat au sein du CPER, avec une intervention régionale annoncée de 2 M€. Le calendrier des travaux est le suivant : le chantier devrait démarrer à l'été 2023, ce qui implique un déménagement du Théâtre en juin 2023. La livraison est pour le moment envisagée pour le printemps 2026. La Fabrique, sa transformation en scène éphémère durant les travaux et sa place de lieu partagé de résidences artistiques pour des compagnies indépendantes, est au cœur du projet des saisons à venir.

Bilan de la convention PAC :

La direction de Malakoff, scène nationale Théâtre 71 a changé au cours de la convention PAC ; celle-ci avait été signée par Pierre-François Roussillon qui a quitté ses fonctions en décembre 2018. Armelle Vernier dirige la structure depuis septembre 2019 et a dû faire face à la crise sanitaire sur les saisons 19/20 et 20/21. La saison 21/22 est concrètement la première du nouveau projet. Le bilan est positif : la scène nationale a su renforcer ses moyens par l'augmentation des subventions de fonctionnement de la part de ses partenaires : de 595 151 € à 645 345 € pour la DRAC Île-de-France, de 607 500 à 657 500 € pour le CD92 et de 500 000 à 600 000 € pour l'EPT Vallée-Sud-grand-Paris entre 2018 et 2021. Ceux-ci ont notamment ainsi acté la modification d'utilisation de la Fabrique des arts (propriété de l'EPT) par la Scène nationale. Il ne s'agit plus de location (générant des recettes propres) mais d'un espace partagé et ressource mis à disposition (grâce aux subventions) des compagnies indépendantes accueillies par le Théâtre. Le lieu accueille désormais, tout au long de la saison, des compagnies en création (environ 7), dont 3 ("Anges au plafond", "compagnie Babel", "Galactik Ensemble") sont en résidence pour plusieurs saisons, dans le champ de la marionnette, du théâtre et des arts du mouvement. Le montant moyen des apports en coproduction a évolué d'environ 5 000 € en 2018/2019 à plus de 10 000 € en 2021/2022, mais aussi en nombre de projets soutenus, de 6 en 2018/2019 à 7 en 2020/2021 à 8 en 2021/2022. Par ces choix, la scène nationale a été un véritable soutien pour les compagnies indépendantes pour supporter la crise. La scène nationale face à la crise s'est positionnée comme un soutien aux compagnies et a pu continuer ses coproductions.

Malakoff scène nationale développe une programmation pluridisciplinaire attentive à toutes les écritures d'aujourd'hui, textuelles ou de plateau, physiques, marionnettiques. Elle met l'accent sur les formes transdisciplinaires avec l'organisation de temps forts, le premier en novembre « OVNI » intitulé festival de l'inclassable et le second en mars « MARTO » abréviation pour Marionnette et Théâtre d'Objets.

Si l'on occulte les deux saisons lourdement impactées par la crise, la scène nationale a gagné en fréquentation, de 22 813 en 2018/2019 (saison programmée par l'ancien directeur) à 24 480 spectateurs en 2021/2022. Elle propose aussi une offre de spectacles plus importante dans ses murs (passage de 92 à 116 représentations, toutes en cession), mais aussi hors-les-murs, en espace public et chez d'autres partenaires (une vingtaine).

La scène nationale a poursuivi ses partenariats avec une trentaine d'établissements scolaires dont une dizaine de lycées franciliens (Montrouge, Vanves, Paris, Meudon, Etampes, Meaux, Sceaux, Vanves, Boulogne). Le nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens est stable sur la période, environ 500 heures d'actions culturelles par an, soit près de 700 lycéens. A noter que le nombre de relais partenaires a légèrement augmenté de 46 à 50 entre 2018 et 2021 ainsi que le nombre de bénéficiaires de 3 854 à 4 200 personnes. En bilan de la convention, il est intéressant de souligner que les créations représentent désormais près de 23% de la diffusion de la scène nationale ; qu'une stratégie d'élargissement des publics est à l'œuvre avec une diversification des modes d'adresse artistique, avec 39 spectacles diffusés en salle (94 représentations), 2 spectacles en espace public, 4 spectacles en tournée hors les murs dont 1 pour des lycéens, 5 projets artistiques participatifs. Près de 4 285 personnes

ont été sensibilisées (prévisionnel 21/22), grâce à 1 032 heures d'ateliers et la création d'un podcast.

Projet pour les 4 saisons à venir (2022-2026)

Le projet PAC pour les 4 prochaines années correspond à l'affirmation du nouveau projet de Malakoff scène nationale et coïncide avec le démarrage du chantier de construction du Théâtre, prévu à partir de l'été 2023 et qui impliquera le déploiement de l'activité hors-les-murs et à la Fabrique des arts. L'attention particulière que la scène nationale porte aux créations participatives, aux formes hors-les-murs et dans l'espace public doit permettre de renouveler la relation entre les habitants et les œuvres. L'adresse à la jeunesse est également déterminante : d'une part, l'équipe du Pôle projets et publics a été renouvelée et développe des relations solides avec l'ensemble de ses relais (scolaires, étudiants, associatifs, structures médico-sociales), et d'autre part il s'agit de soutenir particulièrement de jeunes équipes marionnettiques émergentes. Le projet PAC se décline en 5 volets :

- L'accueil en résidence longues d'équipes artistiques avec un apport en coproduction de 10 000 euros a minima, du temps de répétition, de diffusion, un volet EAC « sur mesure » en fonction des compagnies mais centré sur leur axe de recherche.

Les compagnies en création qui bénéficieront de coproduction sur la saison 22/23 sont : Théâtre de Romette - Johanny Bert (marionnette) ; Un loup pour l'Homme (cirque), compagnie Babel - Elise Chateaufort (théâtre) et l'artiste plasticien Benoît Bonnemaçon-Fitte.

- Le soutien d'équipes marionnettiques émergentes en partenariat avec les structures du territoire (Théâtre Jean Arp de Clamart, festival MARTO, autour du Théâtre de Romette a minima) grâce à la mise en partage de la Fabrique des arts (au moins 8 à 10 semaines par an). Il s'agit d'un dispositif concret de soutien à l'émergence et la vitalité artistique.

- La mise en œuvre d'une programmation hors-les-murs et espace public pour un élargissement des publics, en allant à la rencontre du plus grand nombre. Fondé sur le principe de la gratuité et de l'accessibilité des spectacles, ce volet en espace public s'appuie sur l'expérience du temps fort « Enfin l'été » et sera décliné dès 2023, notamment en lien avec l'Olympiade culturelle. La programmation hors-les-murs sera tournée vers la jeunesse et proposera 2 spectacles techniquement légers pour tourner en gymnase ou préaux de lycée. Le spectacle « Ces filles-là », est pressenti, dont le sujet est la question de l'égalité homme-femme et du cyberharcèlement (pour jouer sur les terrains de sports particulièrement).

- La mise en œuvre de projets artistiques participatifs permettant une relation privilégiée entre artistes et habitants, et permettre à chacun de partager une démarche profondément émancipatrice. 3 projets de ce type sont pressentis pour la saison 2022/23, dont celui du théâtre Déplié – Adrien Béal : sur la question des rapports à la jeunesse avec 6 comédiens et un groupe de jeunes musiciens amateurs.

- Le maintien du large volet d'actions EAC en partenariat avec l'Education nationale et en direction des étudiants, activités inscrites dans les dispositifs DRAC, Rectorat de Versailles, CD92, dont à son actif la responsabilité de plusieurs options en lycée (enseignements de spécialité ou optionnels). Une attention toute particulière sera portée à l'intégration dans chacun des parcours d'interventions assurés par des équipes artistiques en résidence ou programmées, afin de relier de façon plus forte la pratique artistique des élèves et le travail particulier des compagnies.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant à la hausse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	267 000,00	80,66%
Dépenses d'action culturelle	24 000,00	7,25%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	40 000,00	12,08%
Total	331 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (s)	100 000,00	30,21%
DRAC Île-de-France (a)	63 000,00	19,03%
CD92 (a)	63 000,00	19,03%
Subvention EPCI Vallée Sud Grand Paris (a)	63 000,00	19,03%
Recettes propres (billetterie)	42 000,00	12,69%
Total	331 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX062628 - SHAM SPECTACLES - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	307 786,00 € TTC	12,35 %	38 000,00 €
	Montant total de la subvention		38 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SHAM SPECTACLES
Adresse administrative : 26 BIS RUE DU COMMANDANT ROLLAND
93350 LE BOURGET
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CECILE PREVOST, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Installé au Bourget depuis sa création en 2006, SHAM SPECTACLES est un Pôle Cirque, Magie et Arts dans l'espace public qui rayonne dans une quarantaine de villes franciliennes, notamment dans les quartiers prioritaires où sont menés depuis 2013 des parcours artistiques autour du cirque et de la magie. Les actions de SHAM SPECTACLES se déclinent sous divers aspects : accueil en résidence de création et coproduction ; production de spectacles ; diffusion sous chapiteau, dans l'espace public ou hors-les-murs (médiathèques, centres de loisirs, CSC) ; lien social avec des actions de proximité en direction des publics éloignés de la Culture. Depuis 2021, la structure dispose de 2 chapiteaux de 300 places, l'un fixe sur le site du Bourget, l'autre itinérant. SHAM est adhérent du réseau Cirqu'évolution.

SHAM SPECTACLES est soutenu par de nombreuses villes de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise dans le cadre de la politique de la ville, par la DRAC dans le cadre d'aide à projets, et est conventionné par la Ville du Bourget (conventions triennales depuis 2006) et la région Île-de-France.

Bilan 2018 - 2021 :

La première évolution est l'implantation du chapiteau fixe sur le site du Bourget, qui a permis des accueils en résidences plus longs et des temps de représentations réguliers pour un public familial. La structure amène l'art du cirque et de la magie sur des villes de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et de Seine-et-

Marne, dans des micro-folies et dans l'espace public. Durant ces 4 années elle a quasiment doublé le nombre de villes touchées, passant de 26 en 2018 à 40 en 2021. Cela lui permet de toucher un grand nombre de spectateurs et toujours croissant (2 103 en 2018, 8 990 en 2021), au cours de nombreuses représentations (46 en 2018, 78 en 2021).

Chaque année, entre 10 et 13 résidences d'artistes émergents et d'autres confirmés (Cie Le Phalène, Richard Guérinet, Aurélien Liermann, Cie Kor, Cie Hedon, Cie Alto, Cie Iziago, Cie L'Echansonne...) sont accueillies et accompagnées en coproduction (montant moyen d'apport entre 2 000 à 5 000 €).

L'action culturelle a représenté plus de 1 500 heures (hors crise sanitaire, ramenées alors à moitié), touchant jusqu'à 9 000 personnes. Ces actions s'adressaient à des personnes âgées, des EHPAD, des enfants de 3 à 12 ans, de jeunes handicapés mentaux, des habitants des quartiers prioritaires, des publics allophones.

Des actions étaient spécifiquement destinées à 6 classes de 2 lycées de Saint-Denis comprenant des ateliers magie, des sorties dans des lieux du réseau Cirqu'Evolution et des restitutions des spectacles créés par les élèves.

Début 2022, SHAM a ouvert 2 micro-folies (et leur musée numérique), l'une sous le chapiteau fixe, l'autre itinérante, préfiguration de celle qui sera installée dans le village des médias des J.O.P. à Dugny, dans le cadre d'un appel à projets remporté par la structure. L'expansion territoriale s'est accompagnée d'une augmentation des ressources humaines, notamment via l'embauche de 2 médiateurs et d'une chargée de développement des actions culturelles qui a généré une montée en puissance de la médiation. Sa ligne artistique se singularise par la diversité des esthétiques, en valorisant autant les jeunes artistes que ceux de plus de 50 ans.

Projet PAC des 4 prochaines années :

SHAM SPECTACLES souhaite renouveler ses propositions artistiques en produisant 10 formats courts créés par de jeunes artistes sortant d'écoles (franciliennes comme l'Académie Fratellini, et nationales), en faisant pour la première fois appel à des metteurs en scène, et qui feront l'objet de série de 5 représentations. Ces formes seront coproduites à hauteur de 5 000 € chacune. Le répertoire de la compagnie sera repris et accompagné d'actions culturelles. Une résidence territoriale se profile à Sarcelles dont l'offre culturelle demeure assez pauvre, sous le regard attentif de la DRAC qui va conventionner la structure sur 3 ans pour l'accueil de résidences (15 000 € entre 2022 et 2024). Les villes de Goussainville et de Villeparisis envisagent de mener avec SHAM une programmation régulière dans l'espace public. En 2022, le chapiteau intégrera la programmation du festival Rencontre des Jonglages de la Maison des Jonglages. Le partenariat avec le réseau Cirqu'Evolution se renforce pour mener des actions culturelles dans le chapiteau itinérant (un soutien DRAC est envisagé). La ville de Drancy qui soutenait la structure via des aides à projets (qui représentaient au total 35 000 €) prévoit une convention pluriannuelle pour pérenniser son soutien à partir de 2023.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23 mai 2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- SERRIS
- MITRY-MORY

- VILLEPARISIS
- LES CLAYES-SOUS-BOIS
- ETAMPES
- MONTFERMEIL
- LA COURNEUVE
- EPINAY-SUR-SEINE
- SAINT-DENIS
- AULNAY-SOUS-BOIS
- BAGNOLET
- LE BLANC-MESNIL
- BOBIGNY
- BONDY
- LE BOURGET
- DRANCY
- DUGNY
- GAGNY
- NEUILLY-SUR-MARNE
- NOISY-LE-GRAND
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- ROSNY-SOUS-BOIS
- SEVRAN
- TREMBLAY-EN-FRANCE
- VILLEMOMBLE
- VILLEPINTE
- VILLIERS-SUR-MARNE
- SARCELLES
- VILLIERS-LE-BEL
- EAUBONNE
- FRANCONVILLE
- SAINT-PRIX
- SAINT-GRATIEN
- HERBLAY
- MONTIGNY-LES-CORMEILLES
- GONESSE
- GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	170 914,00	53,45%
Dépenses d'action culturelle	88 408,00	27,65%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	60 464,00	18,91%
Total	319 786,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	15,64%
DRAC Île-de-France (acquise)	15 000,00	4,69%
Préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise (sollicitée)	40 000,00	12,51%
Ville du Bourget (acquise)	37 784,00	11,82%
Part ville de 20 communes franciliennes - APP contrats de ville (sollicitée)	10 000,00	3,13%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	40 066,00	12,53%
CAF ; APP ESS ; bailleurs (sollicitée)	10 000,00	3,13%
Recettes propres	116 936,00	36,57%
Total	319 786,00	100,00%

**DOSSIER N° EX062629 - LE REGARD DU CYGNE MUSIQUE DANSE XXEME - RENOUELEMENT
PAC - CP JUILLET 2022**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	116 329,00 € HT	30,09 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUSIQUE & DANSE 20EME
Adresse administrative : 210 RUE DE BELLEVILLE
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ASA DEPRET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Le Regard du Cygne est un lieu historique de la danse à Paris, ouvert depuis 1984 à l'initiative d'artistes indépendants (Alain Salmon, Vannina et François Guibert et Amy Swanson), afin de donner un espace de création pour la danse contemporaine à Paris dans les locaux d'un ancien relais de poste dans le vingtième arrondissement. Le lieu dispose d'une salle de spectacle d'une jauge d'une cinquantaine de places. Le studio Le Regard du Cygne accueille par an en moyenne 6 équipes artistiques (confirmées comme émergentes, Joann Leighton, Rebecca Journo...) en résidence pour des durées variables. Depuis 2012, le Regard du Cygne a recentré la programmation autour de deux temps forts d'un mois le festival «Signes de printemps » et « Signes d'automne ».

Repéré comme lieu de soutien à la création et diffusion chorégraphique, il fait partie des quatre lieux de la plateforme Paris Réseau Danse soutenue par la DRAC sur des résidences partagées.

Le Regard du Cygne reçoit le soutien de la Ville de Paris, de la DRAC Île-de-France et de la région Île-de-France.

Bilan de la précédente convention PAC : Depuis 2019, la chorégraphe Christina Towle est la nouvelle artiste associée à la programmation jusqu'au printemps 2024. La programmation se caractérise par une

mixité des écritures chorégraphiques, des artistes émergents et confirmés, des formats variables avec une majorité de formes légères et une attention particulière à la thématique du féminin depuis 2019. Le lieu s'ouvre à un public familial et jeune public avec la création de 2 événements jeune public « les spectacles sauvages » et la « Family Day » (20% de la programmation.).

L'équipe administrative a été également renouvelée. La structure a accru son soutien à la création (2 en 2018 à 5 en 2021 dont Rebecca Journo et Joan Leighton) principalement dans le cadre du « Paris réseau danse », ainsi que le nombre d'équipes en résidence (10 équipes en 2018, 19 en 2021), et accorde une large place à l'émergence. Depuis 2021, le lieu porte des projets pilotes de résidences chorégraphiques en crèche mêlant action artistique et diffusion en partenariat avec la Ville de Paris. Elle a continué la diffusion des deux festivals de Printemps et d'automne.

Le lieu a développé une programmation hors les murs (avec le Festival Et 20 l'été...) et de nouveaux partenariats notamment avec le Réseau Courte-Échelle (réseau production diffusion petite enfance), le festival « ZOA » depuis 2018, la Biennale du Val de Marne et Le Générateur à Gentilly depuis 2019, un partenariat avec Fait d'hiver de Micadanses en 2021, et avec le festival jeune public « Les Enfants d'Abord » en 2021 (créations de tous les arts de la scène pour les de 0-6 ans. Un nouveau partenariat avec le SOUM Festival (festival franco-coréen) prévu en 2020 est reporté en 2022. La fréquentation du lieu a augmenté : 2500 personnes en moyenne annuelle contre 1500 sur la précédente période.

Les actions éducatives et culturelles sont un volet important du projet (soit 991 heures cumulées sur la période), le lieu a développé son programme d'éducation artistique et culturelle, le « Parcours danse » depuis septembre 2017 dans le quartier des Amandiers, en partenariat avec le collège Robert Doisneau, 3 écoles élémentaires, le Conservatoire Georges Bizet du 20e et La Fabrique de la Danse, les projets avec les lycées engagés sur les 2 premières années ont été stoppés avec la crise. Depuis 2021, la Ville de Paris soutient ce projet au travers du dispositif « Art pour Grandir » étendu aux écoles maternelles.

Le lieu avait un projet avec les lycéens en début de conventionnement que les deux années de crise ont interrompu. Malgré plusieurs tentatives, il n'a pu retisser un partenariat durable suite au départ des professeurs relais. La crise sanitaire a fragilisé l'économie du lieu par la baisse des diffusions et des recettes issues de la location (représentant 30% du budget) qui ont chuté de 60%, l'annulation des festivals en 2020 et de certaines actions culturelles. Le lieu a profité des temps de fermeture pour rénover ses équipements.

Projet PAC pour les 4 ans à venir : 2023 marquera les 40 ans de l'association à l'origine du Regard du Cygne, et 2025 les 40 ans de programmation, la structure prévoit l'édition d'un livre de témoignages des artistes marquants et la création de spectacles pour l'édition anniversaire 2024/25. Le lieu accueillera une quinzaine de résidences d'artistes par an sur une durée variable dans un volume global minimum de 300 heures. Ces résidences visent plus d'interaction entre les temps de recherche, de création, de diffusion et un lien renforcé avec le public du territoire. Le lieu tisse des relations durables avec les artistes qu'il accueille sur plusieurs années (Joana Schweizer, Joan Leighton, Fabrice Ramalingom, Thallia une jeune artiste qu'il accompagne à la structuration et qui sollicite une bourse individuelle Forte en 2022), un lauréat réseau Courte échelle, un lauréat du tremplin...). Il poursuivra également ses résidences spécifiques en crèche en partenariat avec la ville et reconduira ses deux temps de festival de printemps et d'automne réunissant jeune création et chorégraphes plus confirmés, avec des formes renouvelées et une attention particulière aux artistes franciliens, ainsi que le festival hors-les-murs « Et 20 l'été »

Il continue à développer ses partenariats et soutiendra 3 à 4 projets en coproduction, en partenariat avec le « Paris Réseau Danse » et le réseau « Courte Échelle », ainsi que l'accueil d'artistes émergents locaux du Tremplin Propulsion pour les habitants du 20e arrondissement avec les Plateaux Sauvages, la Mairie du 20e et la MPAA Saint Blaise. La structure poursuivra son programme « Parcours danse », un projet d'action culturelle mené par un artiste résident au centre social de la Claye Souilly (personnes en handicap mental), le groupe vient ensuite voir un spectacle dans le lieu. Des actions culturelles seront menées avec le lycée Bidassoa et l'EREA Edith Piaf.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	81 313,00	67,02%
Dépenses d'action culturelle	15 751,00	12,98%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	24 265,00	20,00%
Total	121 329,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Demande renouvellement PAC	40 000,00	32,97%
Subvention État DRAC Île-de-France (s)	36 700,00	30,25%
Subvention Ville de Paris (s)	37 700,00	31,07%
Mécénat	571,00	0,47%
Recettes propres	6 358,00	5,24%
Total	121 329,00	100,00%

**DOSSIER N° EX062630 - LE GENERATEUR ARTS DIFFUSION - RENOUVELLEMENT PAC - CP
JUILLET 2022**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	102 500,00 € HT	34,15 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARTS DIFFUSION
Adresse administrative : 16 RUE CHARLES FREROT
94250 GENTILLY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NICOLE BERGE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Lieu pluridisciplinaire, membre du réseau Actes If, le Générateur situé à Gentilly (94), a été fondé par Anne Dreyfus en 2006. Le lieu dispose d'une salle de 400 m2 de plain-pied, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes et servant de salle de spectacles ou d'expositions selon les besoins.

Le Générateur accueille chaque année des résidences de danse, théâtre, musique, ou encore multimédia et également des artistes plasticiens. Un temps fort autour de la performance FRASQ est organisé chaque année en octobre à Gentilly et en mars à Paris au Regard du Cygne. Le lieu compte environ une trentaine de représentations par saison et accueille entre 2 500 et 3 000 spectateurs.

La programmation est axée sur les arts vivants et visuels, la performance et l'expérimentation. Des temps hors programmation sont prévus de manière à laisser la possibilité d'intégrer des projets en cours d'année.

Le Générateur, dans un souci de développement des publics, multiplie les partenariats et actions avec des équipements et associations de la ville et également du département.

Le Générateur est soutenu par la Ville de Gentilly, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la région Île-de-France qui soutient le lieu au titre de la PAC depuis 2014. Le lieu a obtenu une 1ère convention

triennale avec la DRAC Île-de-France (2019 à 2021) dans le cadre du dispositif « Atelier de Fabrique artistique », qui est en passe d'être renouvelée avec une augmentation espérée.

Le lieu reçoit par ailleurs des aides ponctuelles sous forme d'aides à projet de la Métropole du Grand Paris pour l'événement "Nuit Blanche" et un accompagnement sur 3 ans de la Fondation de France autour de "Performance Source", un projet sur la transmission des savoirs dédié aux archives de la performance. Citons également des aides du CNV, du CNC-Dicréam, et du Territoire du Val-de-Bièvre.

Le bilan des 4 années précédentes est positif.

Les partenaires publics ont augmenté passant de 125 000 € à 223 500 € et se sont pérennisés notamment via le conventionnement DRAC, ainsi qu'au niveau local avec l'intégration du Générateur depuis 2020 au Pôle Culture de la Ville de Gentilly qui favorise les actions culturelles en partenariat avec le service culturel, la médiathèque, le Lavoir Numérique, la Maison de la photographie Doisneau, le conservatoire de musique et de danse de Gentilly.

Les partenariats ont continué de progresser avec les structures culturelles régionales et festivals franciliens et nationaux tels que le Festival "Faits d'Hiver" (micadanses, Paris), la Biennale internationale des arts numériques "NEMO", le Festival "Sonic Protest", le Festival "Sons d'hiver" (CD94), le Festival "Ardanthé" (Théâtre de Vanves), la Biennale "NOVA_XX" (Centre Wallonie Bruxelles), le Festival "Les Échappées" (CD94) mais aussi la Biennale de danse du Val de Marne (La Briqueterie). Par ailleurs, à l'initiative de la base de données « Performance-Sources » dont la mise en ligne est prévue fin 2022, le lieu est à présent reconnu et inscrit parmi les réseaux de lieux référents de la performance.

Sur le plan artistique, Le Générateur a proposé en moyenne chaque année une résidence pour une vingtaine de projets de création (parmi elles les projets de Rebecca Caillon ou encore de Marinette Dozzeville avec une équipe professionnelle de basketball féminine) avec les modalités suivantes :

- la mise à disposition de l'espace pour des durées allant en moyenne de 3 jours à 3 semaines.
- un apport en coproduction (environ 2 000 €) pour la rémunération artistique et pour les dépenses liées à la réalisation technique du projet.
- la prise en charge de la communication en direction de la presse, des médias, des professionnels de la culture et des publics.
- l'embauche d'un ou deux régisseurs pour le suivi technique et l'exploitation de chaque projet.
- un accompagnement des équipes sur le plan artistique et administratif allant jusqu'à la formulation de demandes de subvention, le montage budgétaire du projet et la mise en contact avec de nouveaux partenaires. Le lieu s'est même positionné en tant que producteur délégué (ainsi Maude Trutet ou Julien Haguenauer (performance/musique) ont été accompagnés par le Lieu en production déléguée).

Pendant la crise sanitaire, le lieu n'a pas désespéré et a développé de nouveaux axes de rencontre avec le public, développant un dispositif de captation en streaming et créant sa propre émission de radio « C'est quoi la performance ? » Des ateliers « Laboratoire sonore et ludique - sensibilisation à l'improvisation » ont également été menés auprès des collégiens et lycéens de Gentilly.

L'équipe est demeurée à effectif constant soit deux emplois en CDI temps plein, excepté en 2021 avec un CDD d'un an d'une docteure en histoire de l'art contemporain et sociologue spécialisé dans le domaine des archives de performance qui a pris en charge la coordination des archives dans le cadre du Projet "Performance -Sources". Le projet PAC pour les 4 prochaines années : le lieu souhaite poursuivre sa dynamique de soutien aux équipes artistiques notamment en direction des artistes émergents notamment via son festival "Pile ou FRASQ", défricheur de jeunes talents artistiques (comme Mathilde Rance, Thalia Pigier, Christine Coste...), sa dynamique partenariale. S'affirmer comme lieu dédié à la performance et aux projet hybrides qui croisent les arts vivants et des arts visuels.

Affirmer sa mission de service public en développant ses actions de sensibilisation artistique sur le territoire en direction des publics et ceci grâce à des propositions d'actions spécifiques et/ou des projets artistiques à dimension participative. Avec la notoriété grandissante et notamment l'afflux net des demandes de résidence, le lieu requiert des moyens supplémentaires afin en priorité d'augmenter le nombre de salariés de la structure qui ne comprend aujourd'hui que deux salariés à plein temps.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- GENTILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	77 500,00	68,89%
Dépenses d'action culturelle	12 500,00	11,11%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	22 500,00	20,00%
Total	112 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	45 000,00	40,00%
Subvention État DRAC Île-de-France (a)	8 000,00	7,11%
Subvention État DRAC Île-de-France (s)	3 000,00	2,67%
Subvention Conseil départemental du Val-de-Marne quote-part fonctionnement (s)	8 000,00	7,11%
Subvention Conseil départemental du Val-de-Marne - aide festival(a)	5 000,00	4,44%
Subvention Métropole du Grand Paris (s)	7 500,00	6,67%
Subvention Ville de Gentilly quote-part (a)	8 000,00	7,11%
Sociétés civiles	5 000,00	4,44%
Partenaires privés	2 000,00	1,78%
Recettes propres : billetterie, location de salle...	21 000,00	18,67%
Total	112 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX062631 - NOUVEAU THÉÂTRE DE MONTREUIL NTM - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	398 736,00 € HT	13,79 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOUVEAU THEATRE DE MONTREUIL

Adresse administrative : 10 PLACE JEAN JAURES
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame PAULINE BAYLE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2022.

Description :

Initialement labélisé Centre national de théâtre pour la jeunesse puis Centre Dramatique National en 2000, le Nouveau Théâtre de Montreuil est l'un des 3 CDN de Seine-Saint-Denis ; il dispose de deux salles, respectivement de 400 et 150 places et d'un studio de répétition. Chaque saison, 200 représentations en moyenne sont programmées auxquelles assistent plus de 30 000 spectateurs. Le volume d'actions culturelles atteint en moyenne 1 500 heures, jusqu'à 2 735 la saison 2020-2021. Entre 3 et 5 temps forts sont présentés chaque saison (festival Mesure pour Mesure, Les Agoras...).

Il favorise l'accompagnement artistique par le biais de résidences triennales.

Précédemment dirigé par Mathieu Bauer, metteur en scène, musicien et cofondateur de la compagnie Sentimental Bourreau, le lieu a développé un axe fort théâtre-musique, assez singulier dans le paysage des CDN, notamment à travers un temps fort, le festival Mesure pour Mesure, avec l'objectif également de briser la séparation classique entre création artistique et action culturelle en les mêlant intimement.

A compter du 1er janvier 2022, le Théâtre est dirigé par la metteuse en scène Pauline Bayle. Elle souhaite faire de la fiction le fil rouge de l'identité du CDN, pour offrir aux spectateurs et habitants un espace à la mesure des récits imaginaires, inventer des fables qui permettent de donner à voir la tragédie des vies ordinaires. Elle s'appuiera entre autres sur un groupe d'artistes associés offrant un regard singulier et

poétique sur le monde, sur une programmation hétéroclite, sur une saison itinérante. Pauline Bayle s'appuiera sur un groupe pluridisciplinaire de 6 artistes associés pendant trois ans.

Bilan PAC 2018 - 2021 :

Ces quatre dernières années, le Nouveau Théâtre de Montreuil a élaboré de manière plus précise sa politique d'accompagnement artistique, par l'association avec une communauté d'artistes, d'abord invités à venir créer dans des conditions techniques et d'accueil confortables, mais aussi à se saisir, en dehors de leur travail de création, du projet du CDN dans son ensemble. Ils se sont impliqués dans la vie du lieu et dans la relation avec les publics. Les artistes venaient d'horizons différents : un dramaturge (Thomas Pondevie), le musicien - compositeur Sylvain Cartigny, l'auteur - metteur en scène Frédéric Sonntag, 5 comédiens, l'ensemble musical L'Instant Donné et les sérigraphes Les Démons. Durant ces 4 ans, 46 créations ont été coproduites (avec une notable augmentation des coproductions, soit un montant moyen de 32 655 €), 723 représentations se sont tenues avec une fréquentation annuelle constante de plus de 30 000 spectateurs, le lieu a accueilli des résidences pour un total de 758 jours (9 sur la saison 2017/18, et entre 32 et 37 les 3 suivantes), plus de 7 200 heures d'actions culturelles ont été menées, touchant un public grandissant d'année en année (passant de 3 243 à 7 462 bénéficiaires).

En termes d'EAC, le théâtre a proposé quatre parcours thématiques transdisciplinaires et un parcours "Regard critique" (qui vise à accompagner 5 classes à la création de contenus numériques critiques sur les spectacles qui viendront enrichir une plateforme) pour 49 classes de lycées du grand est parisien, de Paris à la grande couronne. Chaque parcours thématique est constitué d'un spectacle au théâtre en journée, d'un spectacle au théâtre le soir, pour favoriser l'autonomie de l'élève, d'un accès à un fil rouge sur Snapchat présentant des vidéos d'accompagnement aux spectacles, d'une initiation artistique inter-établissements autour d'un des 2 spectacles vus, d'un temps de médiation culturelle en classe autour d'un des 2 spectacles vus.

Le théâtre a initié en 2019 la constitution du collectif La "Beauté du Geste" qui rassemble 8 lieux et festivals de Seine-Saint-Denis et qui vise à déployer des projets artistiques forts impliquant la population dans la dynamique de l'Olympiade culturelle. Le NTDM s'est fortement impliqué dans la réflexion du collectif, notamment avec le projet "Hymnes en jeux" conçu par l'orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil qui mêle professionnels et amateurs.

L'été 2021 ont été proposés "Les Beaux jours", programmation pluridisciplinaire allant au-devant du public, pour des spectacles au théâtre, chez l'habitant, dans l'espace public. Durant 3 mois, 6 627 spectateurs ont pu assister à 69 représentations. Par ailleurs, le théâtre s'est positionné en producteur délégué pour les spectacles coproduits. Il a également développé une importante activité hors les murs dans des centres sociaux montreuillois et des foyers ruraux en Seine-et-Marne.

Lors du premier confinement le théâtre a été occupé par des étudiants, mettant en difficulté l'équipe et occasionnant des frais importants car cela a nécessité la présence de personnel de sécurité. En 2021, il était fermé au public, mais tous les espaces ont été investis par des équipes en création. Des représentations professionnelles ont permis à la compagnie d'Alice Laloy (marionnette) de présenter sa création et d'assurer une tournée sur la saison suivante.

Le théâtre bénéficie de financements pérennes de la DRAC (label CDN), du Département, de la Ville. Durant ces 4 années il a augmenté son budget artistique, passant de 1 639 266 € en 2018 à 2 031 519 € en 2021. Concernant l'emploi, en 2021 le théâtre comptait un effectif permanent de 25,73 ETP, un effectif en CDD de 5,71 ETP et intermittent de 12,77 ETP, soit un total de 44,21 ETP.

Projet PAC des 4 prochaines années :

Le nouveau projet du théâtre sera celui de Pauline Bayle arrivée en janvier 2022. Il s'appuiera sur une collaboration avec 6 artistes associés les 4 années à venir, dont une metteuse en scène chorégraphe (Fanny de Chaillé), 2 metteurs en scène de théâtre masqué (Le Munstrum Théâtre), 2 cinéastes, une autrice de podcast. Ils bénéficieront de temps longs de création, avec un apport en coproduction d'au moins 20 000 €. Tous ont été choisis pour leur capacité à mener des projets qui mêlent les genres, à créer des formes hors les murs et itinérantes, notamment dans les lycées. A terme est envisagée l'acquisition d'un camion qui contiendrait une scène. En parallèle de ces compagnonnages, un artiste non soutenu par les institutions sera accueilli en résidence avec un apport en coproduction et une programmation en série. Pauline Bayle souhaite faire de ce théâtre un lieu de vie, ouvert à tous durant la journée ainsi qu'aux associations locales. Une réflexion sur le bâtiment sera menée dans ce sens. La

jeunesse est au cœur du projet. Elle constituera un groupe de jeunes de 18 à 25 ans chaque saison, "L'Equipe", qui investira le lieu, participera à son fonctionnement, fera connaissance des artistes et des métiers du théâtre, dans une dynamique de transmission et d'insertion professionnelle. La dimension d'accompagnement d'artistes émergents donnera lieu à l'organisation régulière de journées lors desquelles l'équipe du théâtre se mettra à leur disposition et leur dispensera des conseils sur des aspects administratifs, de communication, de structuration... D'autre part, en lien avec d'autres CDN, le théâtre accueille des artistes qui ont quitté leur pays, toujours dans cette dynamique d'insertion professionnelle. Les partenariats avec les "Rencontres Chorégraphiques" de Seine-Saint-Denis, les festivals "Africolor" et "Banlieues Bleues", le "Festival d'Automne" seront poursuivis. Des collaborations avec le Théâtre Ouvert et la Comédie Française sont entreprises.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23 mai 2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	390 736,00	92,21%
Dépenses d'action culturelle	33 000,00	7,79%
Total	423 736,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	80 000,00	18,88%
DRAC Île-de-France (acquise)	90 000,00	21,24%
Département 93 (acquise)	60 000,00	14,16%
Ville de Montreuil (acquise)	75 000,00	17,70%
Sociétés civiles (acquise) : Adami	5 000,00	1,18%
Sociétés civiles (sollicitée) : Spedidam	5 000,00	1,18%
Recettes propres	108 736,00	25,66%
Total	423 736,00	100,00%

DOSSIER N° EX062632 - L'USINE A CHAPEAUX MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB - RENOUELEMENT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	160 690,00 € TTC	18,67 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX

Adresse administrative : 32 RUE GAMBETTA
78120 RAMBOUILLET

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame LUCIE LAMBERT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2022.

Description :

Forte de ses 2000 adhérents et existant depuis 1960, l'Usine à Chapeaux est une structure associative de type MJC, structurée en 4 pôles : le pôle Information Animation Jeunesse, le pôle Famille Solidarité & Citoyenneté, le pôle Activités de Pratiques Amateurs et le pôle Musiques Actuelles. Elle emploie 55 salariés (35 ETP) dont 29 salariés permanents.

Le projet artistique et culturel de l'Usine à Chapeaux intègre toutes les diversités d'expression musicale, passant de la pratique de loisirs aux artistes professionnels. En prenant en compte les spécificités de son territoire semi-rural, l'Usine à Chapeaux a pour objectif de favoriser la diversité culturelle, en collaborant avec les nombreux acteurs du territoire afin de répondre, au mieux, de façon collective et cohérente aux besoins de la population locale.

L'Usine à Chapeaux dispose d'une salle de concerts de 289 places debout, de 2 studios de répétition et accède à la salle de spectacles municipale de 900 places (la Lanterne) pour des programmations à plus grande jauge. Hors période de crise sanitaire, chaque année une cinquantaine de représentations sont programmées autour d'une trentaine d'artistes, mobilisant environ 6000 spectatrices et spectateurs.

Située à Rambouillet en zone périphérique de l'Île-de-France, l'Usine à Chapeaux, se positionne comme

une tête de réseau sur le territoire comportant le Sud Yvelines et les départements limitrophes. Labellisée scène de musiques actuelles par la Drac Île-de-France depuis 1998, elle accueille des artistes de renommée nationale, internationale autant que des talents émergents et des groupes amateurs locaux.

Elle développe un projet artistique et culturel autour de la diffusion amateur et professionnelle, avec un axe important de soutien à la scène émergente et d'encouragement à la création artistique, par le biais des pratiques artistiques (enseignements, répétitions) proposées, de l'accueil en résidences et de l'accompagnement des projets artistiques locaux. L'Usine à Chapeaux propose différents types d'accompagnement, de soutien et de circulation des artistes en fonction des stades de développement des groupes.

Par ailleurs, l'Usine à Chapeaux développe de nombreuses actions culturelles rayonnant sur le territoire sud Yvelines avec une diversité de publics (scolaires, musiciens locaux, gens du voyage, seniors...). En outre, elle reste engagée dans la mise en œuvre d'une dynamique de territoire autour de la création, de l'action culturelle et de la diffusion, en s'engageant sur des résidences mutualisées avec les tourneurs et les structures culturelles du département (Théâtre de Sartrouville, Le Lieu, la Lanterne...).

Le bilan de ces 4 années de convention PAC est très positif. Ce bilan est évidemment marqué par la crise sanitaire qui a fortement impacté l'ensemble de la société et, pour l'Usine à chapeaux, elle s'est ajoutée à des changements structurels conséquents. Le départ du directeur (en poste depuis plus de 30 ans) en 2019 et l'arrivée d'un nouveau directeur en mai 2020 (par intérim puis de manière pérenne depuis juillet 2021) avec un nouveau projet artistique et culturel ont permis de redynamiser la structure. Elle s'est globalement modernisée, tant par la mise en place d'outils de communication, de billetterie, de cours de pratique artistique à distance et acquisition de matériel (télétravail, téléphonie...), que par l'ouverture de nouveaux espaces de travail et d'activités dans une friche industrielle, en plus des locaux actuels, afin de libérer la salle de concerts de certaines activités. Elle a ainsi pu développer de nouvelles activités de pratiques artistiques ou sociales et avoir plus d'espaces de travail pour accueillir les nouveaux salariés et améliorer les conditions de travail.

Avant la crise sanitaire, tous les objectifs de la PAC ont été parfaitement remplis : environ 15 résidences par an (résidences de création de 4 jours en moyenne, exemple d'artistes : Yaïa, Jewel Usain, Sarah Maison, Terre noire...) en favorisant les partenariats et mutualisation avec les structures du territoire permettant de créer une dynamique collaborative.

Les actions culturelles ont augmenté de manière significative (soit 267 heures en 2018 et 444 heures en 2022 malgré la crise sanitaire) avec une attention particulière sur les projets artistiques et culturels en milieu scolaire (dont 193 heures d'intervention en lycées notamment au lycée Bascan). Les actions sur les petites communes rurales de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (Emancé, Ablis, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Bullion...) ont été développées et les relations avec les établissements scolaires de Rambouillet, le Conservatoire Intercommunal, les structures de musiques actuelles du bassin Sud Yvelines ainsi que les écoles de musiques du territoire se sont renforcées.

Lors de la crise sanitaire, l'Usine à Chapeaux a su faire preuve d'une réactivité permanente en réinterrogeant sa manière de mener les projets que ce soit en termes de création, d'enseignement, de diffusions et d'actions culturelles. Des tournages, des captations et live stream ont été mis en place à l'Usine à Chapeaux et hors les murs en travaillant avec les petites structures de production professionnelles du territoire pour la réalisation vidéo. De plus l'Usine à Chapeaux a fait le choix d'organiser des concerts en plein air chaque semaine entre mi-juin et mi-septembre. 14 concerts en plein air, sur le parking de l'Usine à Chapeaux ; dans la salle de concerts (en jauge réduite) et chez les partenaires (Maison Elsa Triolet Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines ; La Chapelle à Clairefontaine et la Bergerie Nationale à Rambouillet) mettant en valeur la jeune création et permettant de soutenir l'emploi artistique. Dans ce contexte de crise sanitaire, le choix a été fait d'axer les projets d'actions culturelles à destination des publics empêchés.

Projet PAC pour les 4 années à venir : en plus de la continuité des actions de résidences (Guillaume Farley sera en résidence longue à partir de 2022) et d'actions culturelles, le projet se développera particulièrement sur les points suivants :

* Le développement des concerts et actions hors les murs et notamment dans les communes rurales de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, permettant d'aller vers les publics les plus éloignés, ayant des difficultés de mobilités, et facilitera l'accès à la culture pour tous

* L'objectif de rajeunissement du public des concerts se poursuivra par le biais des actions culturelles, du bénévolat ainsi qu'en proposant des actions via le Pass Culture et le Navigo Culture, permettant ainsi aux jeunes de 15 à 25 ans de disposer d'un lieu de culture de proximité, favorisant la sociabilisation et luttant contre le décrochage scolaire.

* La création d'un parcours d'accompagnement pour les musiciens du territoire en voie de professionnalisation renforcera l'attractivité du territoire pour les jeunes adultes

* Le développement d'un volet artistique dédié au Jeune Public favorisera la sensibilisation des plus jeunes au spectacle vivant et renforcera la fidélisation des familles au territoire

* Le renforcement des événements en partenariat avec les structures culturelles du territoire permettant quant à lui de s'adresser à une diversité de publics et de rayonner plus largement sur le territoire.

De plus, pour les 4 prochaines années, l'Usine à Chapeaux renforcera les actions culturelles en direction des publics lycéens, à la fois de section générale et professionnelle : en participant au tremplin « Première Seine » de Rock en Seine et « Les lycéens en cavale » des Zuluberlus avec le RIF ; en développant les partenariats avec les lycées du territoire (Bascan à Rambouillet, Jean Monnet à La Queue-les-Yvelines et Viollet-le-Duc à Villiers-Saint-Frédéric) ; en travaillant au côté du rectorat et de la Région pour proposer aux jeunes des activités culturelles au travers des Pass Culture et Navigo Culture ; en proposant des actions culturelles avec des artistes professionnels lors du dispositif « les vacances apprenantes ».

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins des artistes d'aujourd'hui, l'Usine à Chapeaux s'attachera à la création d'un studio vidéo tout équipé, dans un espace dédié, pour leur permettre d'y tourner des vidéos projetées en live, des performances filmées, des clips, des interviews d'artistes. La salle de concerts sera également équipée de caméras motorisées et d'une régie vidéo pour des captations en direct.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	118 500,00	62,14%
Dépenses d'action culturelle	40 000,00	20,98%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	32 190,00	16,88%
Total	190 690,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	60 000,00	31,46%
Drac Île-de-France (sollicitée)	60 000,00	31,46%
Ministère de l'éducation nationale (sollicitée)	5 420,00	2,84%
Ville de Rambouillet (acquise)	59 270,00	31,08%
CNM (sollicitée)	2 000,00	1,05%
Sociétés civiles (sollicitée)	4 000,00	2,10%
Total	190 690,00	100,00%

**DOSSIER N° EX062633 - SMAC L'EMPREINTE CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART -
RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	248 700,00 € HT	12,06 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE
SENART
Adresse administrative : 505 PL DES CHAMPS ELYSEES
91080 EVRY COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur MICHEL BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

A la jonction de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, le lieu de musiques actuelles l'Empreinte a été créé en 1999 par la ville de Savigny-le-Temple (77), intégré à l'agglomération nouvelle de Sénart, puis à la nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Sud (91/77) en 2018. Il a 2 salles de spectacles (une petite scène et une grande salle de 400 places), de 3 studios de répétition et d'une salle de danse.

Dirigé par Stéphane Labas, le lieu, labellisé SMAC en 2010, s'est imposé comme une scène francilienne de musiques actuelles de référence, identifié comme un lieu de découverte et d'accompagnement de la pratique émergente et amateur des groupes locaux et régionaux, avec une singularité artistique reconnue sur le métal et les réseaux alternatifs notamment... La programmation annuelle est d'une cinquantaine de spectacles professionnels avec 7 150 spectateurs hors covid. L'accueil d'artistes en résidence comprend un volet d'accompagnement individualisé en lien avec différents partenaires de la filière.

A l'initiative de la ville de Savigny, le lieu a été l'une des premières scènes de tremplin de groupes lycéens avec un festival dédié et s'implique dans l'opération Première Seine du festival Rock en Seine.

La structure bénéficie du soutien pérenne de la DRAC, du Département de la Seine-et-Marne et de la Région Île-de-France pour son projet de permanence artistique et culturelle depuis 2008.

Bilan PAC des 4 ans :

Le lieu a gagné en reconnaissance, devenant une véritable fabrique d'artistes émergents du territoire avec des projets qui prennent de l'ampleur tant sur l'accompagnement que sur les actions culturelles. Le projet continue à irriguer et à rayonner sur le Sud Seine & Marne, de multiples partenariats et coopérations ont été élargis avec les agglomérations Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne, tant sur l'accompagnement des artistes du territoire (dispositif d'accompagnement FOG, en lien et partenariat avec le Plan et le Rackam) que sur l'extension du projet lycéens. L'Empreinte fidélise son lien et contribue à l'insertion professionnelle des artistes du territoire, sur la période ce sont 16 artistes locaux accompagnés qui ont été signés (Pogo Car Crash Control, Wakan Tanka, Salambo, La Veine, Josué, Dajak, Fenom, Train fantôme, Lofofora, Ashen, Imparfait, Pèrl, Klon, Tip stevens, Hoax paradise ou encore Mélie Fraisse...), sélectionnés à différents tremplin (Printemps de Bourges, Zebrook...), puis signés, dont deux groupes lycéens. Ce bilan positif a été entaché par la crise sanitaire impactant l'activité ces 2 dernières années : des annulations et reports d'actions culturelles, une baisse significative du niveau de diffusion avec une baisse de fréquentation (en raison de la jauge contrainte assise), réduisant les recettes afférentes compensées par le maintien des subventions publiques.

Le lieu a toutefois réussi à développer des concerts et projets d'actions culturelles en streaming, maintenant le lien avec le public et a mis en place une plateforme numérique valorisant les projets des artistes accompagnés.

Pendant cette période, le lieu a développé son accueil de résidences, passant de 8 résidences accueillies en 2018 à 16 en 2021 (Pogo Car Crash Control, Wakan Tanka, Salambo, La Veine, Josué, Dajak, Fenom, Train fantôme, Lofofora, Ashen, Imparfait, Pèrl, Klon, Tip stevens, Hoax paradise ou encore Melie Fraisse), et depuis 2021 deux résidences d'implantation (Collectif Mirr...). Des partenariats nouveaux ont été mis en place notamment sur l'accompagnement de groupes locaux (avec le Studio des variétés et le Plan ...). La structure soutient la création en apport en industrie et au travers des résidences.

Parmi les actions culturelles phares, le projet Tremplin lycéens s'est renforcé notamment à l'échelle de l'agglomération et en lien avec le Plan, en partenariat avec le festival « Rock en Seine » (la finale prévue habituellement à Rock en Seine s'est déroulée à L'Empreinte avec captation en 2021), une plateforme numérique a été mise en place présentant les projets des artistes accompagnés.

L'équipe de 10 ETP (8 permanents 2 apprentis) s'est étoffée avec plusieurs recrutements en cours mutualisés avec le Plan soit 1.5 ETP supplémentaire. La structure a été transférée à l'agglomération ce qui a étendu son échelle d'intervention avec un projet artistique et culturel sur des objectifs de mutualisation de projet et de personnel notamment avec le Plan dans le 91, mais aussi avec les autres équipements socio culturels du territoire.

Projet PAC pour les 4 prochaines années :

La structure prévoit de renforcer l'accompagnement des équipes artistiques, avec 3 à 4 résidences d'implantation chaque année (création et actions culturelles sur la durée : entre 1 et 3 ans (collectif Mirr, Lofofora), de renforcer les résidences longues (1 an pour Melie Fraisse), l'accueil de résidences de création et l'accompagnement de 4 artistes locaux dans le cadre du dispositif FOG qui sera étoffé avec un suivi plus individualisé et plus long, toujours avec un volet formation en partenariat avec le Studio des variétés. Le lieu poursuivra son programme d'actions culturelles sur l'agglomération Grand Paris Sud dont le projet phare de Tremplin inter- lycéens également sur le sud Seine-et- Marne. Elle développera un nouveau projet de conférences « métiers » à destination des jeunes, et des ateliers avec les conservatoires et école de musique du territoire.

Le lieu compte revenir à un niveau de diffusion normal selon l'évolution de la crise sanitaire, il organisera des temps forts de diffusion des artistes du dispositif FOG, accompagnera la diffusion à l'échelle nationale de certains artistes avec l'aide de partenaires privés ou publics et multipliera les rencontres entre acteurs professionnels et artistes sur des rendez-vous spécifiques (Mama, Printemps de Bourges, Bis, certains festivals...).

La structure s'inscrit dans le projet d'autonomisation de structuration juridique conduit par la communauté d'agglomération et de coopération avec les équipements communautaires notamment avec la scène de musiques actuelles le Plan, un nouveau partenariat avec les conservatoires est prévu, ainsi que le développement des coproductions avec les structures locales de l'agglomération

La commission PAC s'est réunie le 23 mai 2022 et a émis un avis favorable au renouvellement du conventionnement à un montant identique pour les 4 prochaines années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable comprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- SAVIGNY-LE-TEMPLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	211 000,00	78,53%
Dépenses d'action culturelle	4 000,00	1,49%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	53 700,00	19,99%
Total	268 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Demande renouvellement PAC	50 000,00	18,61%
Subvention État DRAC Île-de-France (s)	50 000,00	18,61%
Subvention Conseil départemental 77 (s)	40 000,00	14,89%
Subvention CA Grand Paris Sud Seine Essonne (quote part a)	33 700,00	12,54%
Sociétés civiles	5 000,00	1,86%
Recettes propres	90 000,00	33,49%
Total	268 700,00	100,00%

**DOSSIER N° EX062668 - ECAM ANDRE MALRAUX THÉÂTRE DU KREMLIN-BICÊTRE -
RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	273 133,00 € HT	11,72 %	32 000,00 €
	Montant total de la subvention		32 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGECAM GESTION ESPACE CULTUREL A
MALRAUX
Adresse administrative : 5 RUE JEAN MONNET
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame THERESE LUTAUD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

L'Espace Culturel André Malraux – ECAM est le théâtre de ville situé au Kremlin-Bicêtre situé sur le Territoire Grand Orly Seine Bièvre. Il dispose d'une salle de 361 places assises, 420 en configuration debout-assis, ainsi que d'un espace d'exposition, doté d'un bar et d'un accueil.

Dirigé successivement par Jean-François Save (jusqu'en 2007) puis par Christine Godart, Claire Bordier est la nouvelle directrice depuis 2018. Le théâtre compte une quarantaine de représentations par saison et environ 7 000 et quelques spectateurs.

Sensible aux nouveaux langages scéniques à travers la programmation, le lieu accompagne entre 10 et 15 équipes par saison d'artistes majoritairement franciliennes au stade leur 2ème ou 3ème création, s'engageant en coproduction et/ou par l'accueil en résidence. Parmi elles, citons notamment Tamara Al Saadi, Lucie Nicolas ou Julien Kosselek.

L'ECAM prend également part aux festivals du département du Val-de-Marne, la Biennale de danse, les Théâtrales Charles Dullin, Sons d'hiver et Festival de Marne... ainsi qu'aux réseaux : fédération Île-de-France Chainon Manquant, TMNLab dédié aux questions numériques dans le spectacle vivant, CirquEvolution ou encore le groupe Gestes et ce notamment dans une optique de mutualisation de coûts

et de dynamismes d'échanges.

Le Territoire Grand Orly Seine Bièvre est le financeur principal du lieu ; les autres partenaires sont la région Île-de-France et le Conseil Départemental du Val-de-Marne. L'ECAM bénéficie par ailleurs ponctuellement d'aides de la DRAC, de l'ONDA et du Ministère de l'Education Nationale.

Le bilan de la précédente convention PAC est le premier bilan de l'actuelle direction de Claire Bordier. Il est positif : le nombre de créations coproduites a un peu plus que doublé passant de 4 à 9 coproductions (montant moyen de 2 837€) – les résidences ont augmenté, passant de 3 à 9 (leur temps a doublé de 55 à 105 jours), ainsi que la diffusion qui a doublé notamment en nombre de spectacles (de 13 à 30 de 2018 à 2021) et en nombre de représentations (21 à 46), dans et hors du théâtre. Les saisons ont été rythmées par 4 temps forts appelés "Temps de Pleine Lune", l'un dédié à l'écriture/théâtre en novembre et l'autre au geste en mars, "L'ECAM Circus" dédié au cirque et "ECAM Estival" en espace public.

Par ailleurs, le lieu a marqué une volonté de travail sur le territoire et de l'action culturelle et ce même en pleine pandémie, notamment en maintenant le lien avec la jeunesse (plusieurs spectacles en milieu scolaire ont été proposés de la maternelle aux lycées, des goûters philosophiques à destination des enfants ont eu lieu au théâtre) ou encore des projets atypiques comme Projet #ThéâtreConfiné où une centaine de paroles de spectateurs de tous les âges sur la question de la fermeture des lieux culturels ont été enregistrés durant l'hiver 2020 et le printemps 2021 et retransmis sur l'instagram du théâtre. Enfin, le lieu promeut une transmission des métiers et du projet auprès des jeunes gens vivant en Île-de-France.

Le projet présenté pour les 4 prochaines années marque la volonté du lieu de renforcer son soutien aux artistes et son action auprès des publics. Le soutien aux compagnies et notamment émergentes (Pauline Susini, Estelle Meyer, Margaux Eskenazi) sera accru via des résidences qui pourraient être renforcées dans la perspective de récupérer les 2 000 m² laissés vacants par le déménagement du conservatoire et qui permettrait aussi d'accueillir des lycéens notamment sur les disciplines du cirque et du geste. Le déploiement hors les murs de la programmation sera également maintenu, de même que des nouvelles façons d'impliquer le public seront initiées, comme le comité de jeunes programmeurs, constitué dans l'optique d'ouvrir une discussion autour des spectacles et expositions accueillis au théâtre, comme la constitution de relais/ambassadeurs au sein des différents quartiers de la ville et l'élargissement des goûters philosophiques jusque-là ouverts aux enfants de 3 à 12 ans.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- LE KREMLIN-BICETRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	217 133,00	75,89%
Dépenses d'action culturelle	12 000,00	4,19%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	57 000,00	19,92%
Total	286 133,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	45 000,00	15,73%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	5 000,00	1,75%
Subvention Conseil départemental du Val-de-Marne (sollicitée)	22 300,00	7,79%
Subvention EPCI (acquise) : EPT du Grand-Orly Seine Bièvre	150 000,00	52,42%
Subvention Ville du Kremlin-Bicêtre (sollicitée)	10 000,00	3,49%
Aides publiques à l'emploi (acquise) / ASP-Public - Contrat d'apprentissage	3 333,00	1,16%
Sociétés civiles (sollicitée) : Adami, Spedidam, Sacem...	3 000,00	1,05%
Recettes propres : billetterie, location de salle...	45 000,00	15,73%
Prestations de services	2 500,00	0,87%
Total	286 133,00	100,00%

**DOSSIER N° EX062712 - LA FERME DE BEL EBAT COMMUNE DE GUYANCOURT -
RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	210 000,00 € TTC	19,05 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GUYANCOURT CENTRE
CULTUREL LA FERME DE BEL EBAT

Adresse administrative : 1 PL DE BEL EBAT
78280 GUYANCOURT

Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur FRANCOIS MORTON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Description :

Ouvert en 2000, ce théâtre en régie directe de la ville de Guyancourt, aménagé dans un ancien corps de ferme monumental, est animé par une équipe permanente de sept personnes. Doté d'une salle modulable de 350 places, La Ferme de Bel Ébat propose une programmation pluridisciplinaire, pour tous les âges, avec des tarifs attractifs. Chaque saison, entre 40 et 50 spectacles sont programmés donnant entre 120 et 140 représentations. Environ 17 000 spectateurs (hors restitution d'ateliers et représentations amateurs) sont accueillis chaque année.

Le directeur, Yoann Lavabre, soutient en particulier la présence des artistes sur le territoire et le développement de l'action culturelle notamment hors les murs, à travers des rencontres artistiques, lectures, stages, petites formes itinérantes dans les quartiers, performances de rue, ateliers... La Ferme de Bel Ébat s'investit auprès des compagnies en coproduction, achats de représentations et pour les projets d'action culturelle menés par les compagnies en résidence d'implantation.

La Ferme de Bel Ébat est soutenue par la Drac, l'Éducation nationale, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ONDA. La Ferme de Bel Ébat est activement impliquée dans plusieurs réseaux, notamment le Groupe des 20 théâtres en Île-de-France, La Vie devant soi...

Le bilan PAC des quatre années est positif, la Ferme de Bel Ébat a continué le soutien aux artistes à travers ses résidences longues d'implantation. Ont pu être soutenus sur les 4 ans la compagnie La Subversive / Aurore Evain (théâtre/musique), la compagnie Périphériques / Pascal Antonini (théâtre), la compagnie Métamorphose / Isabelle Olivier (Jazz), Les Arpenteurs de l'Invisible / Florian Goetz et Jérémie Sonntag (théâtre). Ces compagnies ont ainsi bénéficié de coproductions, d'accueils en résidence, de diffusion, notamment hors les murs et ont mené d'importants projets avec les publics.

Depuis 3 ans, un rapprochement important a eu lieu avec l'autre équipement culturel de Guyancourt, La Batterie, dédié aux musiques actuelles et a généré des projets partagés, notamment une programmation jeune public commune. La Ferme de Bel Ébat a poursuivi durant ces quatre ans sa programmation hors les murs à travers une coopération avec les maisons de quartiers et centres sociaux de la ville, celle-ci ayant été renforcée par ailleurs à partir de 2020-21 ; de nouveaux partenariats ont été mis en place, notamment avec la maison de l'étudiant Martha Pan de l'Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines.

Sur le plan institutionnel, si le soutien de la DRAC s'est renforcé à travers des subventions spécifiques comme l'été culturel (20 000 € en 21), celui du Département, très important de 2019 à 2021 et fléché sur des actions EAC (56 000 € en 2021), s'est totalement interrompu en 2022.

La ferme de Bel Ébat a souffert de la crise sanitaire, mais a réussi à maintenir ou déplacer de nombreuses représentations, là où jouer était autorisé et ont donné lieu à des diffusion vidéo qui ont eu un bel écho. Une quarantaine de projets ont pu être accompagnés dans le cadre de leur production.

Même si la dynamique a été freinée, les multiples collaborations entre les différents artistes associés constituent une des plus belles réussites du projet, ainsi que le travail spécifique sur la question de l'héritage artistique féminin oublié, qui a connu une certaine médiatisation.

Les actions culturelles ont été maintenues quand cela était possible. Si la baisse du nombre de bénéficiaires est importante : 2 920 en 2018-2019, 1619 en 2019-2020 et 929 en 2021-2022, en revanche, le Théâtre a maintenu un haut niveau d'interventions artistiques avec les publics, et toujours de manière importante auprès des lycées (1131 heures en 2021 dont 300h avec les lycéens), notamment dans les établissements suivants : lycée Villaroy, lycée de la Plaine de Neauphle, lycée d'hôtellerie et de tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le projet PAC pour les 4 prochaines années s'inscrira dans la continuité de la précédente convention avec trois résidences de longues durées, entre 2 et 4 ans, comportant chacune la création en résidence et la diffusion en série de spectacles et un important volet d'actions culturelles et artistiques en directions des habitants et des établissements scolaires :

* La compagnie les Arpenteurs de l'invisible (théâtre), codirigée par Florian Goetz et Jérémie Sontag animera plusieurs ateliers en milieu scolaire et en direction des habitants, et créera une forme avec des adolescents. Ils créeront "Frankenstein – N'ai-je pas raison de me lamenter de ce que l'humanité a fait d'elle-même ?" en mars 2022, et, au cours de la saison 22/23, reprendront Rilke – Je n'ai pas de toit qui m'abrite et il pleut dans mes yeux..., et créeront "Le Petit Tailleur".

* La Compagnie Chrikiz (danse), codirigée par Amine Boussa et Jeanne Azoulay est une compagnie de danse. Durant la saison 2022-2023, la compagnie créera "FiBraM" et animera plusieurs ateliers en milieu scolaire et en direction des habitants. Ces artistes assumeront une création chorégraphique participative avec des adultes sur le thème de la révolte à partir du roman d'Alâa El Aswani, "J'ai couru vers le Nil". C'est la première fois que La Ferme de Bel Ébat accueille des chorégraphes en tant qu'artistes associés. Ce choix procède d'une volonté d'évolution, de renouvellement des esthétiques afin de mieux toucher d'autres publics, y compris dans le développement des actions culturelles qui étaient jusqu'à présent très centrées sur le théâtre.

* Le projet spécifique de la Classe Départ, porté en collaboration étroite avec le Théâtre Eurydice à Plaisir ; ce projet artistique et culturel repose sur une méthode de mobilisation de publics jeunes vers l'insertion professionnelle par la pratique artistique intensive, axée sur l'éducation à la citoyenneté et le développement de l'employabilité, dont l'issue prend la forme, au bout de sept mois, d'un véritable spectacle interprété par les jeunes dans des conditions professionnelles.

Des artistes de différentes disciplines (Godefroy Ségal, auteur et metteur en scène / Nathalie Hanrion, comédienne et metteuse en scène / Juliette Morel, chorégraphe et danseuse / Bruno Lajarra, auteur et metteur en scène / Perrine Fovez, comédienne et metteuse en scène / Richard Leteurre, metteur en

scène / Valérie Josse, cheffe de chœur, etc.) encadrent, forment et accompagnent, pendant 7 mois, une douzaine de jeunes en situation de décrochage scolaire et d'exclusion sociale (tous recrutés en tant que volontaires du service civique).

Si la finalité de l'action n'est pas de former des artistes, le parcours confèrera cependant bien à la production de véritables spectacles, qui seront programmés à la Ferme de Bel Ébat au même titre que tous les autres. La classe départ de Guyancourt s'inscrit dans une dynamique nationale, avec les Classes départ d'Arras et de Béthune ainsi que la nouvelle Classe Départ d'Avignon sous la houlette de La Manufacture, qui organisera un temps fort durant le festival afin d'y faire se rencontrer et jouer les différentes troupes de jeunes. En lien avec ses créations originales, la Ferme de Bel Ébat programmera les créations personnelles des différents artistes impliqués au long cours dans cette aventure singulière. Durant la saison 2022-2023, La Classe Départ présentera deux créations. Chaque saison un nouveau groupe de jeunes vivra cette aventure artistique.

En plus de ces trois équipes durablement associées, des résidences de création d'une à trois semaines permettront de soutenir environ cinq équipes chaque saison.

En plus du très fort engagement dans les actions culturelles, chaque saison, un spectacle sera programmé en série dans les lycées, au sein même des établissements, afin d'aller-vers les jeunes. Ce spectacle sera si possible produit par les compagnies en résidence, mais pas nécessairement.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- GUYANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	115 000,00	54,76%
Dépenses d'action culturelle	60 000,00	28,57%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	35 000,00	16,67%
Total	210 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	40 000,00	19,05%
Drac Île-de-France (sollicitée)	55 000,00	26,19%
Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (sollicitée)	3 000,00	1,43%
Ville de Guyancourt (acquise)	93 000,00	44,29%
Recettes propres	19 000,00	9,05%
Total	210 000,00	100,00%